



ville de vitry sur seine

RAPPORT ANNUEL 2013

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

SOMMAIRE

RESUME SYNTHETIQUE.....	3
INTRODUCTION	4
I- LES RÉSULTATS TECHNIQUES	5
1.1- LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	5
1.1.1- <i>Le périmètre de la collecte des déchets ménagers.....</i>	<i>5</i>
1.1.2- <i>L'organisation de la collecte.....</i>	<i>6</i>
1.1.3- <i>Les quantités collectées en 2013.....</i>	<i>8</i>
1.1.4- <i>Le traitement et la valorisation des déchets ménagers.....</i>	<i>18</i>
1.1.5- <i>La réduction des déchets.....</i>	<i>22</i>
1.1.6- <i>La collecte pneumatique</i>	<i>25</i>
1.2- BILAN ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DECHETS	27
1.3- LES DECHETS NON MENAGERS	30
1.3.1- <i>L'organisation des collectes</i>	<i>31</i>
1.3.2- <i>Traitement et valorisation</i>	<i>34</i>
II- LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	35
2.1- LE MODE D'EXPLOITATION	35
2.2- LE COUT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT.....	36
2.2.1- <i>Les résultats 2013 du SYCTOM</i>	<i>36</i>
2.2.2- <i>Les dépenses de la Ville de Vitry-sur-Seine.....</i>	<i>37</i>
2.2.3- <i>Les sources de financement.....</i>	<i>40</i>
2.2.4- <i>Bilan 2013.....</i>	<i>43</i>
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	44
ANNEXE 1	47
ANNEXE 2	52
ANNEXE 3	55
ANNEXE 4	57

RESUME SYNTHETIQUE

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés et confie la compétence du traitement (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papiers, encombrants) au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, agissant pour 84 collectivités et quelques 5 700 000 habitants.

Le verre, les déchets ménagers toxiques, les déchets électriques et électroniques ainsi que les déchets végétaux ne sont pas traités dans les installations du Syctom. Ils font l'objet de filières de traitement spécifiques.

La Ville de Vitry-sur-Seine a collecté, en 2013, **30 311 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ce qui représente une diminution de 1 850 tonnes (- 5,8 %) par rapport à l'exercice 2012.

Les dépenses globales du service de gestion des déchets ménagers se sont élevées à environ **7 679 000 €** en 2013 (régie de collecte comprise), 6 254 000 € (hors régie de collecte). A ce montant, il convient d'ajouter les coûts de travaux de la collecte pneumatique qui se montent à 5 483 000 € (exclusivement en investissement). Les recettes s'élèvent à environ **6 524 000 €** et proviennent essentiellement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale (RS) perçue auprès des entreprises dont les déchets assimilables aux ordures ménagères sont collectés sous forme contractuelle par la ville. Une recette de 353 600 € doit être ajoutée à ce montant, correspondant à la mise en œuvre du projet de collecte pneumatique.

Le budget général de la collectivité intervient pour équilibrer le financement complet du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ce rapport intègre les données fournies dans le bilan d'activité 2013 du SYCTOM et sera mis à disposition du public. A titre indicatif, le rapport présente également les résultats de la collecte des déchets non ménagers - déchets communaux issus principalement du nettoyage urbain - qui sont pris en charge également par la collectivité.

INTRODUCTION

Le législateur a souhaité instituer la transparence sur la mise en œuvre du service public d'élimination des déchets ménagers, faciliter le débat dans les assemblées délibérantes et informer les usagers. Le Maire est chargé de présenter au Conseil Municipal un rapport où doivent figurer, a minima, des indicateurs portant sur la collecte, le traitement, les modalités d'exploitation, les coûts annuels, les financements.

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à Vitry-sur-Seine est présenté au Conseil Municipal depuis l'année 2000, conformément au décret d'application n° 2000-404 publié au Journal Officiel le 14 mai 2000.

I- LES RÉSULTATS TECHNIQUES

1.1- Les déchets ménagers et assimilés

1.1.1- Le périmètre de la collecte des déchets ménagers

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés et confie la compétence du traitement (valorisation, recyclage, élimination des déchets ultimes) au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique en effet que les communes ou groupements de communes ont l'obligation d'assurer l'élimination des déchets ménagers (art. L. 2224-13 à L. 2224-17).

L'ensemble de la population vitriote est desservi par des collectes en porte à porte, dans le cadre d'un découpage du territoire communal en 14 secteurs.

La population légale au 1^{er} janvier 2013 s'élève à 86 210 habitants. Le nombre de ménages connu au recensement de 1999 s'élevait à 79 322 habitants (INSEE 1999). La population a donc augmenté de 8,68 % sur la période 1999-2013. L'évolution inter-annuelle n'est pas connue précisément.

Le chiffre de 86 210 habitants est pris en compte pour l'évaluation de la production de déchets ménagers dans le rapport.

Pour l'exercice 2013, la Ville de Vitry-sur-Seine s'est fixée comme objectifs principaux de :

- Diminuer les quantités de déchets collectés notamment grâce au développement d'actions de prévention (exemples : développement du compostage individuel et collectif, collecte sélective des textiles)
- Développer le recyclage et la valorisation matière
- Maîtriser les coûts de collecte et de traitement
- Eviter la dispersion des déchets toxiques ménagers dans l'environnement
- Développer la collecte automatisée des déchets (collecte pneumatique) dans l'habitat collectif.

L'organisation de la collecte répond à ces orientations afin de diriger les flux de déchets vers les filières de traitement disponibles.

1.1.2- L'organisation de la collecte

Deux collecteurs sont chargés du ramassage des déchets sur la ville : la régie communale et l'opérateur privé Véolia Propreté dans le cadre d'un marché public.

Le secteur responsable de la collecte des déchets ménagers au service Entretien - Exploitation se compose de deux agents d'encadrement et de 26 agents (chauffeurs et agents de collecte). En 2013, il y a eu 3 accidents de travail liés à la collecte des déchets entraînant 26 jours d'arrêts maladie.

Les catégories de déchets collectés par la Ville auprès des ménages sont les suivantes :

Type de collecte	Type de contenant	Fréquence ou Nombre de points de collecte	Collecteur
Les emballages recyclables comprenant bouteilles plastiques, papiers, cartons, acier, aluminium (porte à porte)	Bac à couvercle jaune	1 fois par semaine	Régie et Véolia Propreté
Le verre (porte à porte)	Bac à couvercle vert	1 fois par semaine	Véolia Propreté
Le verre (apport volontaire)	Conteneur vert	22 conteneurs dans la ville	Véolia Propreté
Les journaux-magazines seuls (apport volontaire)	Conteneur gris-bleu	13 conteneurs dans la ville	Véolia Propreté
Les ordures ménagères résiduelles (en mélange)	Bac à couvercle marron	2 à 3 fois par semaine (selon le secteur de collecte)	Régie et Véolia Propreté
Les encombrants (porte à porte)	Aucun	Sur rendez-vous 4 jours par semaine	Régie et Véolia Propreté
Les déchets toxiques ménagers (apport volontaire)	Camion « Planète »	Rue Gérard Philipe, sur les marchés du Centre et 8 mai 45, quartier du Port à l'Anglais (rue A. France / angle rue d'Ivry) et quartier Malassis (rue Planquette / angle rue Audran) 7 demi-journées par mois	Véolia Propreté
Les déchets verts des particuliers (porte à porte)	Sac réutilisable	1 fois par semaine en période de collecte	Véolia Propreté

La collecte en porte à porte :

- Il existe 5 secteurs de collecte pour les déchets verts et 14 secteurs pour la collecte des ordures ménagères, des multimatériaux et du verre :
 - o 4 secteurs Régie
 - o 4 secteurs Entreprise
 - o 6 secteurs mixtes

La régie municipale utilise 9 bennes de collecte et l'entreprise 7.

Soixante-trois sorties de bennes hebdomadaires ont lieu sur le territoire communal. Les tournées ont lieu le matin pour les ordures ménagères résiduelles, les multimatériaux et le verre. Les bennes font de 1 à 3 tours. Les équipes sont composées obligatoirement d'un chauffeur et de deux ripeurs.

- La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est établie, depuis la mise en place des collectes sélectives, à deux fois par semaine (on la dénomme ainsi C2) sur l'ensemble de la ville. Mais, en raison des difficultés de stockage des déchets (locaux insuffisants ou inappropriés) et de la mise en œuvre du tri sur certains secteurs, la collecte de grands ensembles est réalisée trois fois par semaine (on la dénomme ainsi C3).
- Lorsque les véhicules de collecte ne peuvent pas accéder au droit de leur domicile, les résidents regroupent les bacs individuels pour faciliter le ramassage. Ainsi, 80 points de regroupements sont répertoriés sur le territoire communal.
- Le verre et les emballages ménagers sont collectés une fois par semaine (on dénomme cette collecte C1) sur l'ensemble de la ville.
- Les encombrants sont collectés chaque semaine du lundi au jeudi sur rendez-vous.

La collecte en apport volontaire :

- Trois « points propreté » sont à disposition des Vitriots (rue Gérard Philipe, rue du Bel Air et rue Pierre Sémar). Ces points permettent la collecte du verre, des journaux-magazines et des huiles de vidange usagées.
- La déchèterie du SYCTOM, située 44, rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine est accessible gratuitement aux particuliers pour le déversement des déblais et gravats inertes, ferrailles et métaux non ferreux, bois, déchets verts du jardin, déchets tout venant, textiles, emballages ménagers, verre, petit et gros électroménager et déchets ménagers spéciaux (piles, batteries de véhicules, huiles de vidange et lubrifiants automobile, peintures, solvants, colles et vernis). Le site est ouvert tous les jours (sauf 1^{er} mai) de 10h00 à 18h00.
- Les déchets ménagers toxiques peuvent être déposés auprès du « camion planète », stationné :
 - o les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredi du mois sur le Marché du centre-ville
 - o le 2^{ème} jeudi et 4^{ème} dimanche du mois sur le marché du 8 mai 1945 (rue Camille Blanc / angle rue du 8 mai 1945).
 - o le 3^{ème} samedi du mois : rue Gérard Philipe, à proximité du « point propreté »
 - o le 2^{ème} samedi du mois : quartier du Port à l'Anglais (rue A. France / angle rue d'Ivry)
 - o le 2^{ème} dimanche du mois : quartier Malassis (rue Planquette / angle rue Audran)

Sont admis en dépôts les déchets suivants : lubrifiants moteur, batteries, piles, ampoules et néons, médicaments et radiographies, aérosols, produits pâteux (ex : peintures), solvants, produits phytosanitaires, acides et bases.

1.1.3- Les quantités collectées en 2013

La Ville a collecté en 2013, 30 311 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 24 372 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Par rapport à l'exercice précédent, ces résultats présentent une diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées de 5,7 % et une réduction du tonnage global des déchets ménagers de **5,8 %**.

Les dispositifs de collecte sur la Ville n'ont pas été modifiés entre 2012 et 2013.

La production totale de déchets des ménages (hors apports volontaires en déchèterie) s'élève ainsi à **352 kg/hab** en 2013 (373 kg/hab en 2012).

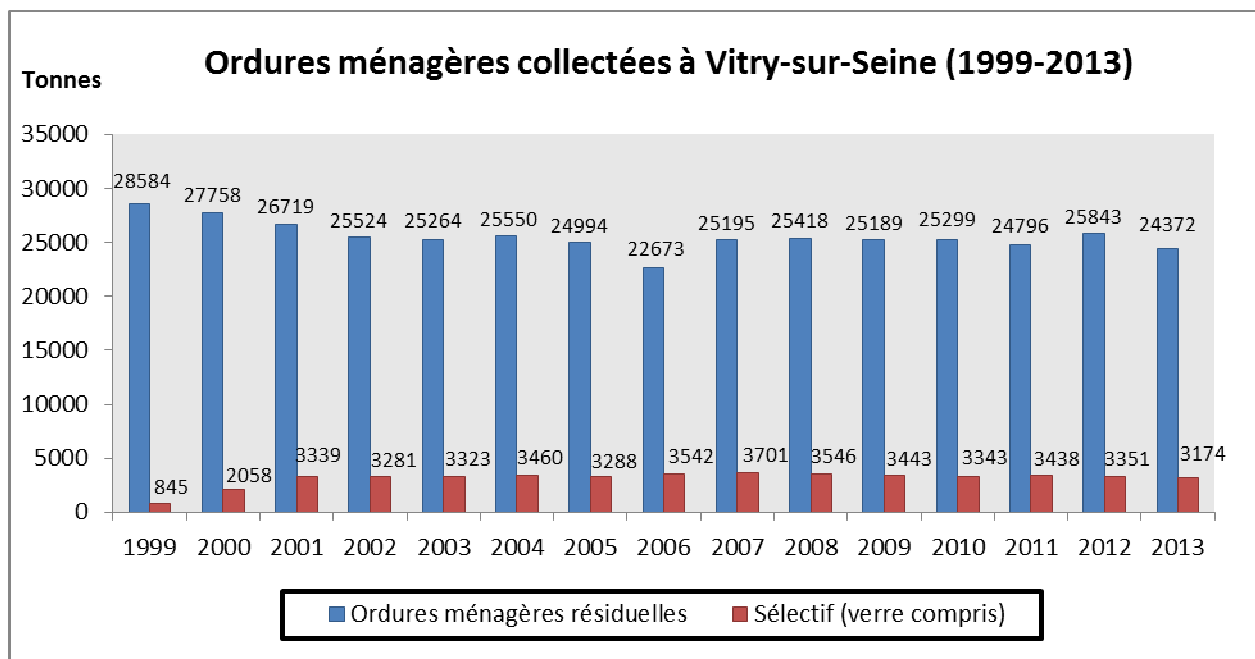
Flux de déchets	2013 (en tonnes)	2012 (en tonnes)	Ecart (en tonnes)	Evolution (en %)
Ordures ménagères résiduelles	24 372	25 843	- 1 472	- 5,7
Collectes sélectives (verre et multimatériaux)	3 174	3 351	- 177	- 5,3
<i>Multimatériaux seuls</i> (emballages et papiers-cartons)	2 043	2 178	- 135	- 6,2
<i>Verre seul</i>	1 131	1 173	- 42	- 3,6
Encombrants	1 474	1 665	- 191	- 11,5
Déchets électriques et électroniques (D3E)	2,2	1,0	+ 1,2	+ 122,9
Déchets toxiques des ménages	10,82	11,64	- 0,8	- 7
Déchets verts des ménages	1 278	1 288,3	- 10	- 0,8
TOTAL	30 311	32 160	- 1 850	- 5,8

*Tonnages de déchets collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine en 2013-
Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)*

Les ordures ménagères

Il faut noter que la production d'ordures ménagères résiduelles (déchets en mélange) s'avère à Vitry-sur-Seine l'une des plus faibles pour l'ensemble du périmètre du SYCTOM. Pour 2013, elle est de **283 kg/hab/an** (341 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).

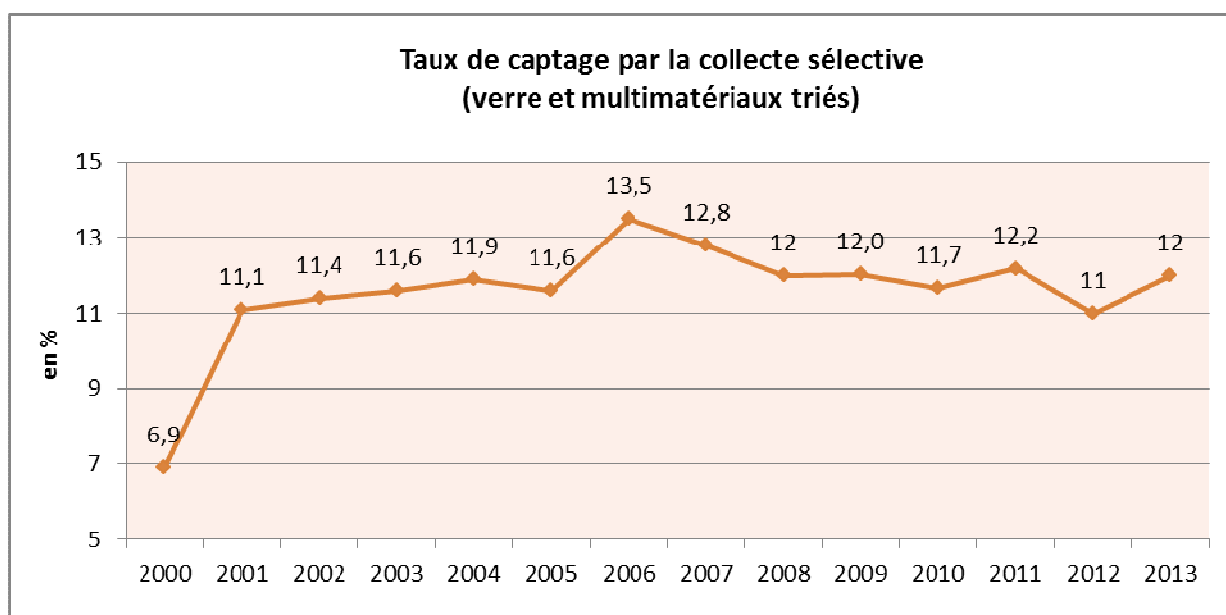
Ces tonnages comprennent les déchets industriels banals collectés, en même temps que les déchets ménagers, auprès d'administrations et d'entreprises (cf. déchets non ménagers).



Evolution des tonnages de déchets ménagers collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 1999 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

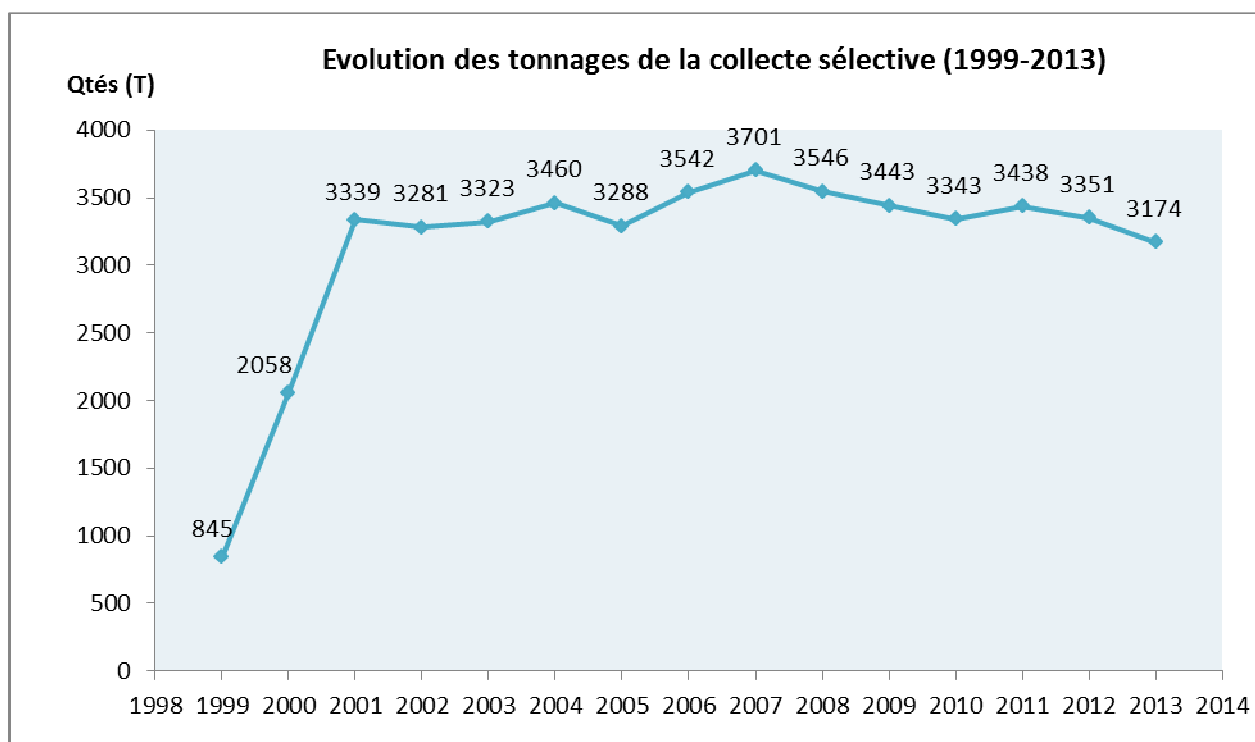
La collecte sélective

Les tonnages des collectes sélectives (emballages et verre) diminuent de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de captage des collectes sélectives (emballages, journaux-magazines, verre) reste stable autour de 12 %. En 2013, la collecte sélective représente **36,8 kg par habitant** de déchets triés (50 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Sycotm).



Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



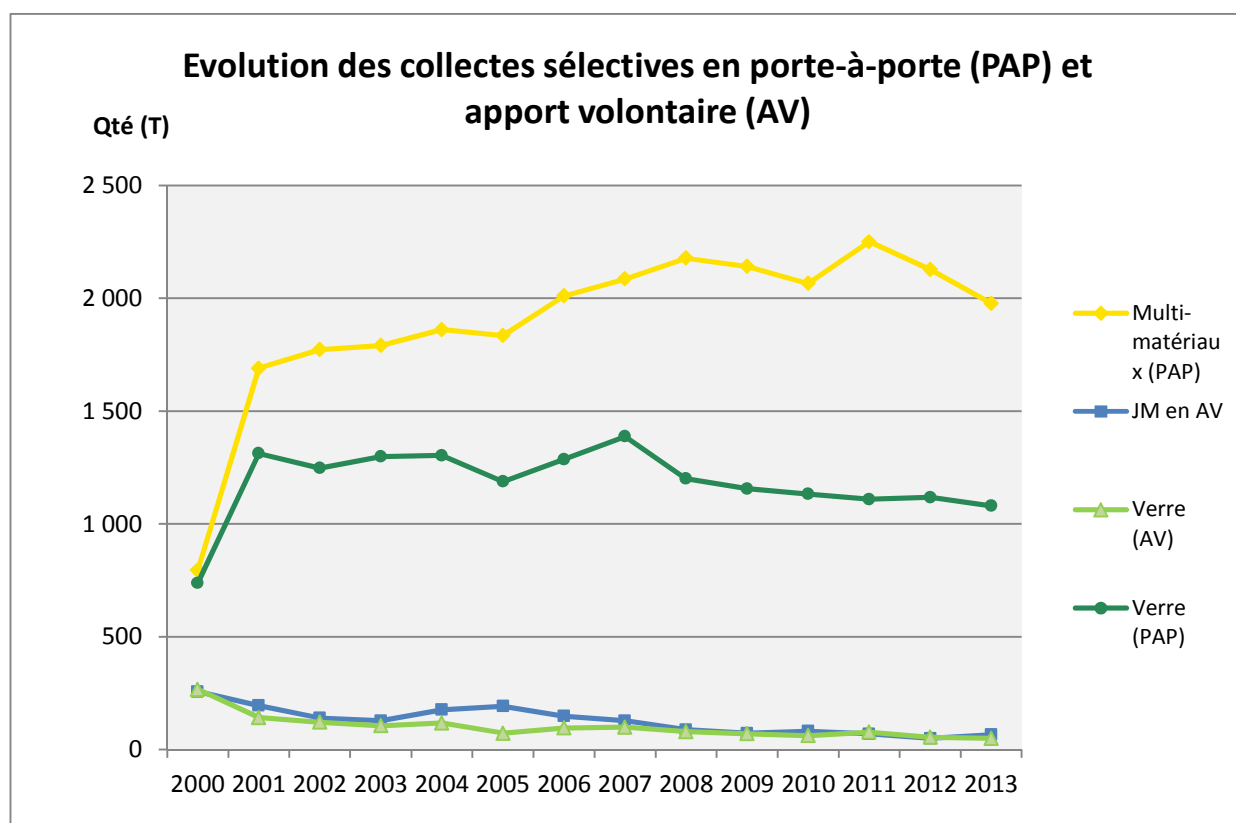
Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)



*Collecte par benne tasseuse des bacs multimatériaux
(couvercle jaune) en porte à porte*

Depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000, les collectes en porte à porte ont pris le pas sur les collectes en apport volontaire. Une part des colonnes d'apport volontaire est maintenue en place car elles permettent aux personnes motivées de déposer le verre et les papiers, lorsque les bacs de pré-collecte ne leur sont pas accessibles.

On note cette année une diminution des quantités de multimatériaux collectés en porte à porte (-7,1%), de verre collectés en porte-à-porte et en apport volontaire (respectivement -3,3% et -8,6%). Quant aux journaux-magazines collectés en apport volontaire, les quantités ont augmenté de 31,1% entre 2012 et 2013.



Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

Composition des déchets déposés au centre de tri d'Ivry-sur-Seine par la ville de Vitry-sur-Seine

Une caractérisation consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Dans ce cas, elle permet de connaître la proportion de matières recyclables par type de matériau pour les collectes sélectives.

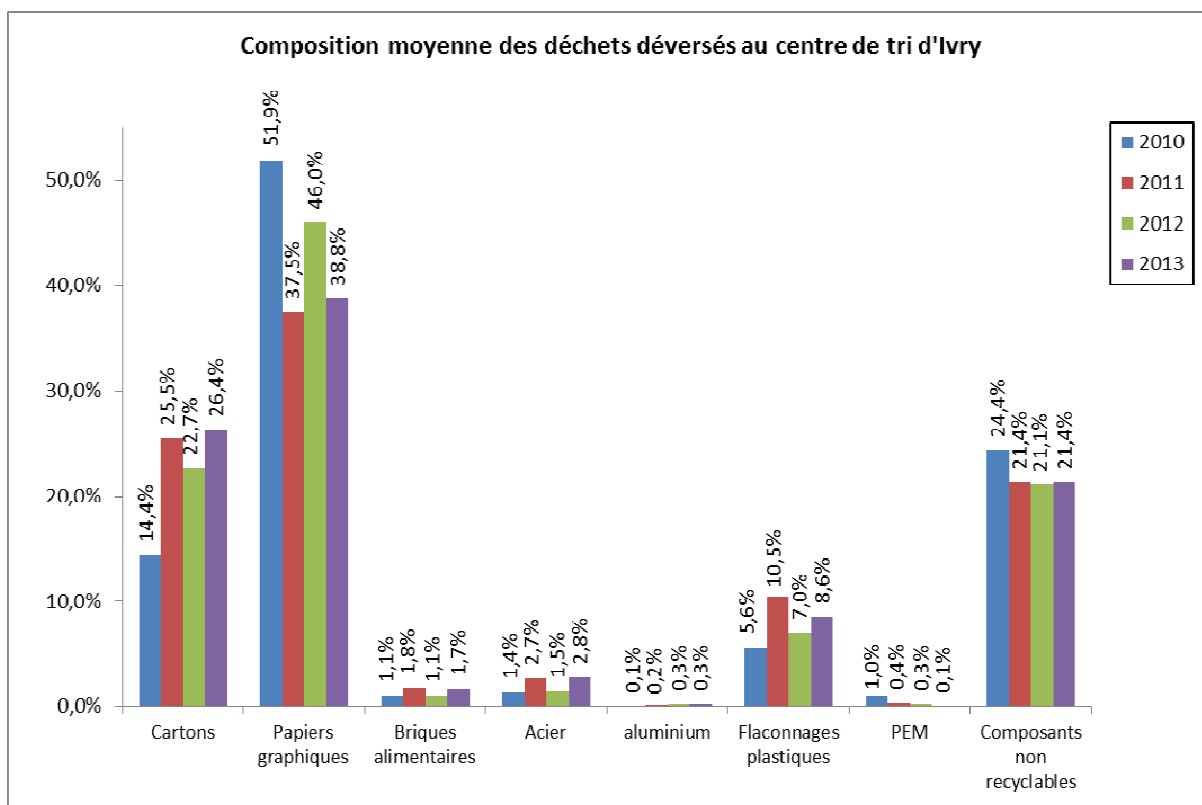
Un échantillon est prélevé dans une benne et est ensuite trié en différentes catégories.

Nombre de caractérisations réalisées en 2010 pour Vitry-sur-Seine : 2

Nombre de caractérisations réalisées en 2011 pour Vitry-sur-Seine : 12

Nombre de caractérisations réalisées en 2012 pour Vitry-sur-Seine : 18

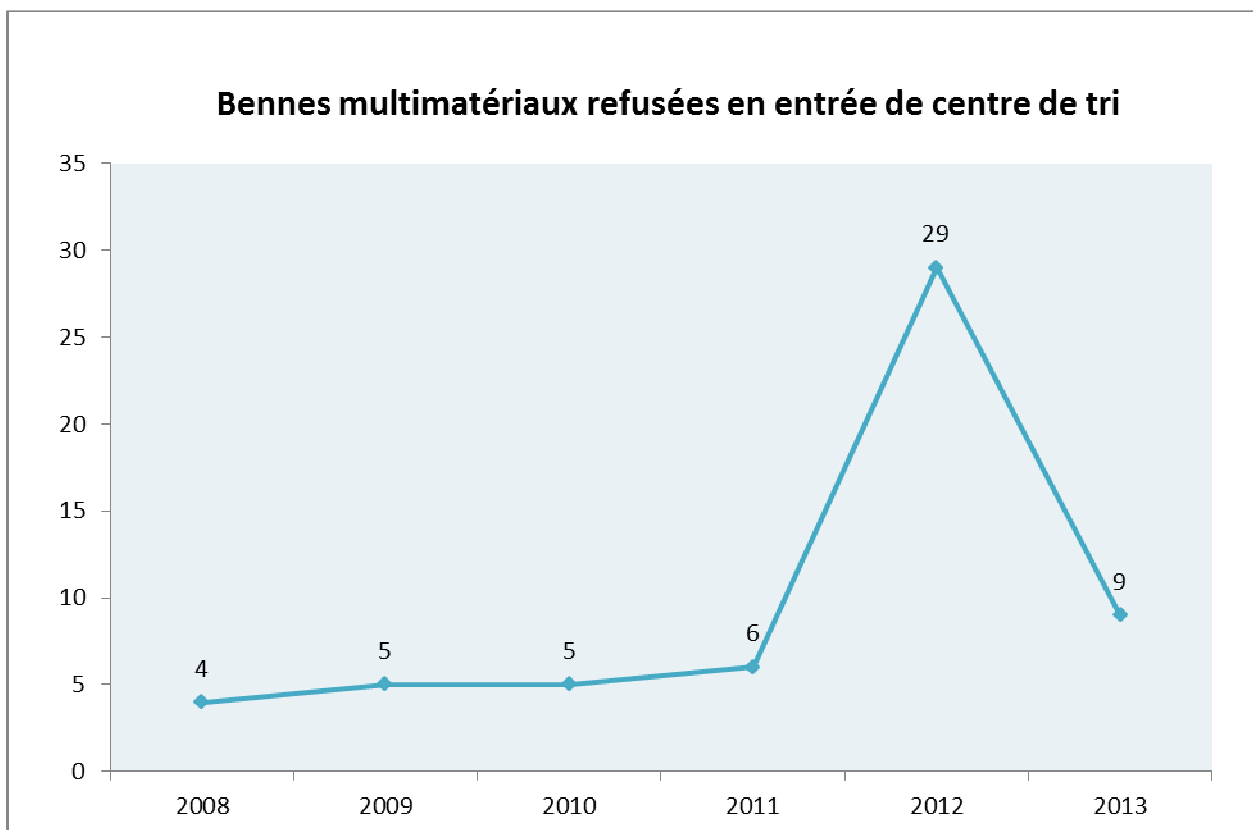
Nombre de caractérisations réalisées en 2013 pour Vitry-sur-Seine : 18



Bennes refusées en entrée de centre de tri :

Les bennes de collecte sélective sont refusées en entrée de centre de tri lorsque le taux de refus (matériaux non recyclables) est supérieur à 20%.

On observe une forte diminution du nombre de bennes déclassées entre 2012 (29) et 2013 (9). Ces refus sont essentiellement dus à la présence d'ordures ménagères et sont en majorité incinérés.



Décote du verre :

Depuis le mois de mars 2012, les recettes font l'objet d'une décote sur la qualité du verre par la société Verallia (Pôle Conditionnement de la société Saint Gobain pour l'emballage en verre). Cette décote a pour conséquence une minoration de 25% sur le prix de reprise du verre appliquée par le verrier et donc une diminution des soutiens financiers perçus par la ville.

Le verre est classé selon trois critères :

- Sa densité (elle ne doit pas dépasser 0,81)
- Sa teneur en infusible (elle ne doit pas dépasser 0,5% soit 5 000 g/t de verre brut)
- Sa teneur en impuretés globales (elle ne doit pas excéder 2% du verre brut)

Le verre produit par la ville est déposé, en mélange avec d'autres collectivités, sur une plate-forme de transit à Villeneuve-le-Roi.

L'ensemble de la plate-forme est décoté en raison de la densité du verre qui est trop concassé (0,93 à 0,97).

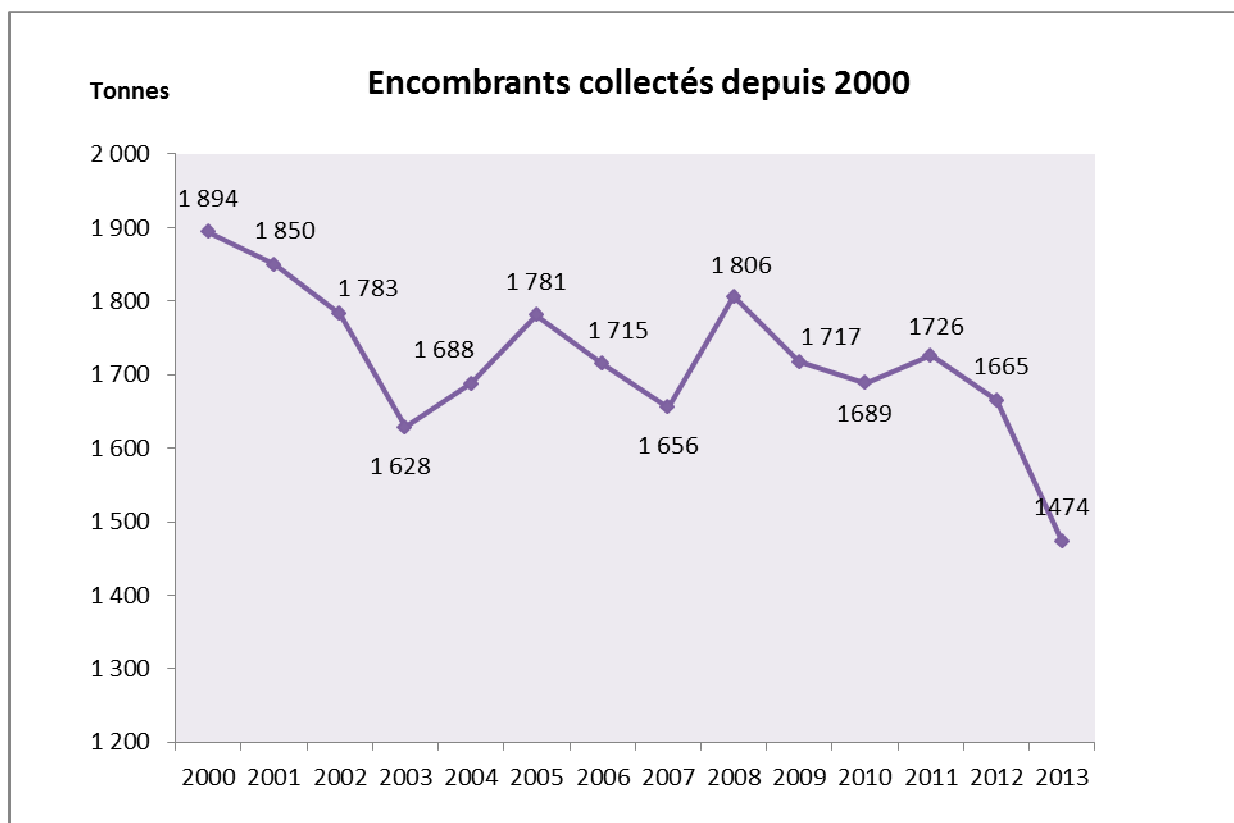
Des mesures correctives seront mises en place sur la ville pour obtenir des résultats permettant de supprimer la décote (communication, affichage des consignes de tri, contrôles qualité...).

Les encombrants

La collecte des encombrants pose des problèmes persistants pour la propreté urbaine, liés au déficit de stockage dans l'habitat collectif (locaux inadaptés ou insuffisants) ou d'organisation (gestion des apports par les habitants et des enlèvements) ce qui peut générer certains dépôts sauvages.

Les tonnages collectés montrent une diminution pour l'exercice 2013 (- 11,5 % par rapport à 2012).

La production d'encombrants est de **17 kg par habitant** (30 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).



*Tonnages d'encombrants collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 – service Environnement
(source : service Entretien-Exploitation)*

Les déchets électriques et électroniques

Depuis juillet 2012, les déchets électriques et électroniques ne sont plus collectés par la municipalité.

Cependant, les appareils ramassés dans les dépôts sauvages sont entreposés au Centre Technique Municipal avant d'être collectés par la société Valdelec, dans le cadre du partenariat entre la ville et l'éco-organisme Eco-systèmes.

En 2013, quatre points de collecte ont été créés dans l'habitat collectif en partenariat avec les bailleurs volontaires (OPH, Semise, Immobilière 3F et ICF La Sablière). Les appareils sont stockés dans des locaux dédiés au sein des résidences jusqu'à leur enlèvement par la société Valdelec (partenariat Ville – Eco-Systèmes).

En 2013, 2,2 tonnes de ces déchets, soit 254 appareils, ont été récupérées.

	2012	2013	Variations 2012/2013 (%)
Quantités collectées (t)	1	2,2	118,2
Nombre d'appareils collectés	304	254	19,7

On note une augmentation des quantités collectées (+ 118,2%) par rapport à 2012 qui peut s'expliquer par la création des points de collecte en habitat collectif.

Les déchets ménagers toxiques

En 2013, 406 dépôts ont été effectués dans les 5 points d'apport volontaire mis en place (-17,5% par rapport à 2012). Les quantités déposées ont diminué par rapport à l'année 2012 (- 7 %).

Cette collecte sélective des déchets toxiques des ménages permet d'éviter l'incinération de déchets ou leur dépôt sauvage, susceptibles d'entraîner une pollution de l'air, des sols et des eaux. Cette élimination est prise en charge entièrement par la Ville, dans le cadre du marché de collecte.

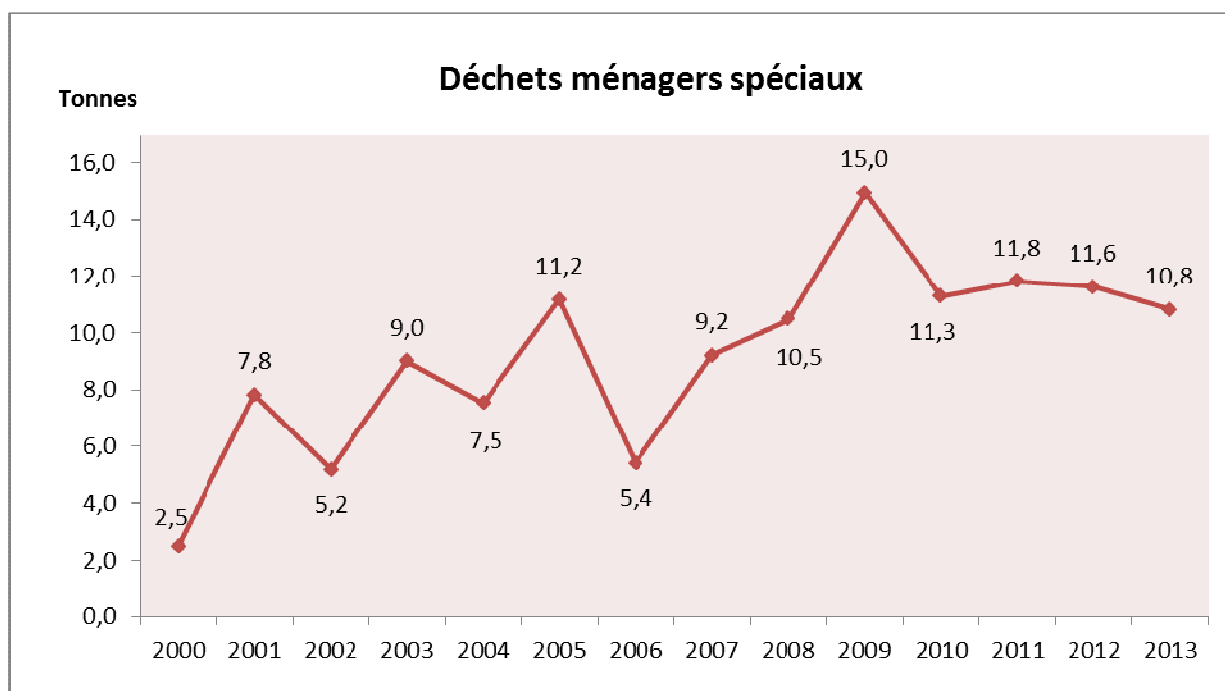
La déchèterie du SYCTOM à Ivry-sur-Seine accepte également la plupart des déchets toxiques des ménages.

Ces déchets peuvent être, pour partie, régénérés par des filières industrielles. Le bon fonctionnement des filières de traitement et de recyclage exige en effet de limiter, le plus possible, le risque de pollution du gisement valorisable et recyclable par des déchets toxiques.

Certains déchets (piles, ampoules, médicaments...) peuvent être ramenés en magasin dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie du producteur).

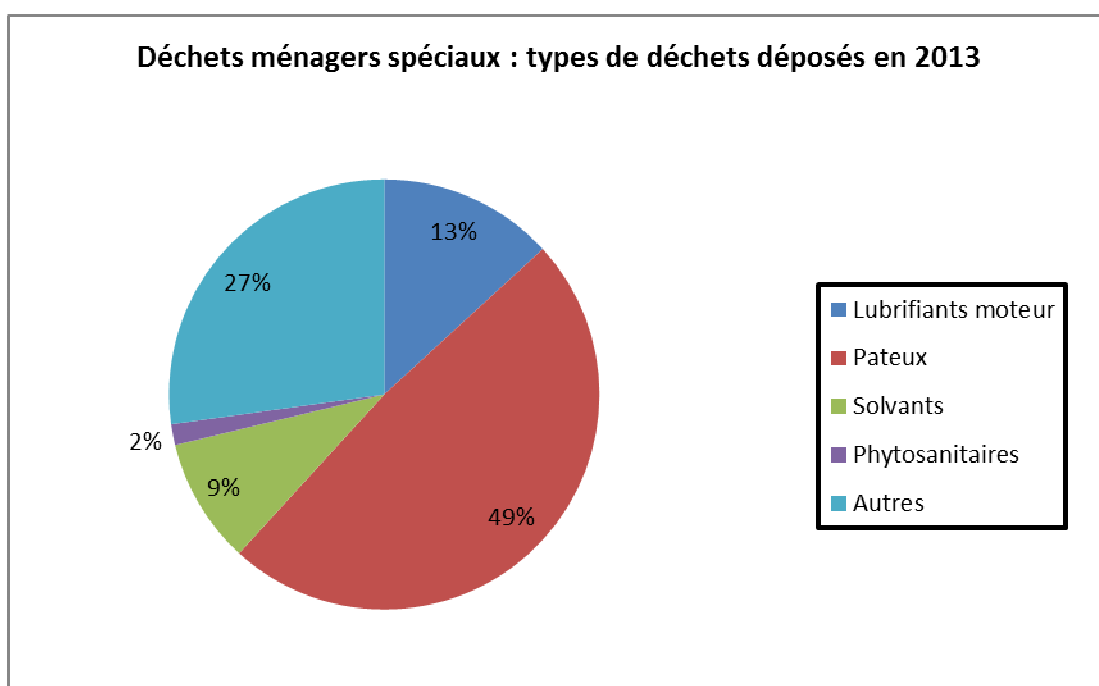


Le camion « Planète »



Tonnages de déchets ménagers spéciaux collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

Répartition des déchets collectés



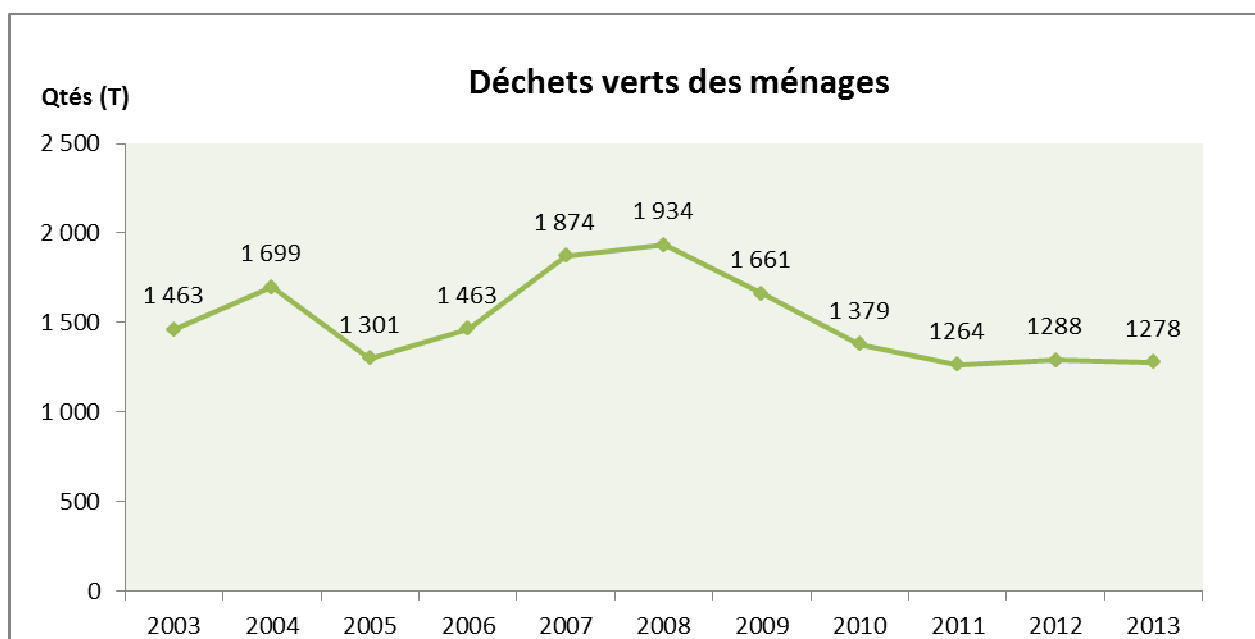
Autres : batteries, piles, ampoules et néons, médicaments...

Les déchets verts des ménages

Les déchets verts des ménages sont collectés, depuis 2003, auprès des pavillons et des immeubles ne dépassant pas trois logements. Le passage hebdomadaire est organisé en cinq secteurs pour un service proposé de la mi-mars à fin décembre. Pour cette collecte spécifique, la Ville fournit des sacs réutilisables.

Le traitement par compostage n'est pas effectué dans les installations du SYCTOM. Les déchets verts des ménages sont déversés au centre de compostage exploité par Terre Diffusion Jardins d'Ile-de-France à Vitry-sur-Seine.

Cette collecte évolue essentiellement en fonction des conditions climatiques de l'année qui conditionnent la production végétale.



Tonnages de déchets verts des ménages collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2003 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

1.1.4- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers

L'organisation de la collecte et du traitement des déchets dépend étroitement de la disponibilité, de la capacité de traitement et des procédés mis en œuvre par les équipements implantés dans un périmètre accessible. Dans le contexte de la petite Couronne parisienne, les équipements de traitement sont nombreux et souvent proches de la commune.

Le SYCTOM exerce, par délégation, la responsabilité de mettre en œuvre le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour ses adhérents. Le verre ne transite pas par le SYCTOM mais vers des centres de tri permettant une valorisation par la société Verallia / Saint-Gobain.

Le SYCTOM rassemble 84 communes et traite les déchets d'environ 5,7 millions d'habitants soit 10 % de la population nationale.

Les déchets dans les installations du SYCTOM

En corrélation avec la baisse globale des déchets, la part des ordures ménagères résiduelles a continué de baisser (- 2 % entre 2012 et 2013).

Les quantités des collectes sélectives connaissent un tassement depuis 2012. En revanche, le taux de recyclage continue de progresser (71 % en 2013) traduisant un recul des erreurs de tri et une meilleure captation dans les centres.

La collecte du verre reste stable depuis 2008 mais il est encore présent dans les ordures ménagères à hauteur de 6,5 % soit plus de 100 000 tonnes par an qui ne sont pas recyclées.

Les tonnages issus des deux déchèteries du Syctom ont connu un léger recul entre 2012 et 2013 mais le taux de valorisation s'est maintenu à 50 %.

La quantité des objets encombrants traités par le Syctom a augmenté en 2013. Dans le même temps, le taux de valorisation a connu une hausse significative grâce aux performances de captation des matériaux dans les centres de tri dédiés.

Production de déchets ménagers dans le périmètre du SYCTOM en 2013

2013	kg / hab
Ordures ménagères	341
Collectes sélectives (emballages et journaux-magazines)	30
Verre	20
Encombrants	30
Déchetteries	3
TOTAL	424

service Environnement (source : SYCTOM)

Déchets réceptionnés dans les installations du SYCTOM en 2013

Source	2013 (tonnes)	2012 (tonnes)	Ecart (tonnes)	Evolution (%)
Ordures ménagères (strictes)	1 899 412	1 918 536	- 19 124	- 1
Encombrants	172 847	167 859	+ 4 988	+ 3
Collectes sélectives	168 198	172 730	- 4 532	- 2,6
Déversement en ISDND *	42 768	62 965	- 20 197	- 32,1
Déchetteries	17 382	17 744	- 362	- 2
Compostage	0	0	0	0
Verre (transitant par Syctom)	0	0	0	0
TOTAL (tonnes)	2 300 607	2 339 834	- 39 227	- 1,7

service Environnement (source : SYCTOM)

* Installations de stockage des déchets non dangereux

Les modes de valorisation mis en œuvre par le SYCTOM

Les modes de traitement mis en place se répartissent ainsi : la valorisation énergétique, la valorisation matière et l'envoi en centre d'enfouissement technique.

Mode de traitement des déchets entrants	Proportion en 2013	Proportion en 2012
Valorisation matière	25 %	25 %
Valorisation énergétique	66 %	65 %
Envoi en centre d'enfouissement technique	9 %	10 %

Au final, en 2013, le SYCTOM a traité l'équivalent de **489 kg** de déchets ménagers par habitant. Les filières mises en place permettent de recycler ou de valoriser les matériaux et de produire de l'énergie. Enfin, en 2013, 44 kg/habitant de matériaux sont encore dirigés en centre d'enfouissement technique (- 8% par rapport à 2012).

	2013 (tonnes)	kg/hab	Proportion	Mode de traitement
Valorisation matière	595 007	104	25 %	Tri et recyclage
Valorisation verre	113 199	20		Tri et recyclage
Valorisation organique	0	0	0 %	Compostage
Valorisation énergétique	1 823 811	320	66 %	Incinération
Envoi en ISDND	253 610	44	9 %	Enfouissement

Filières de traitement appliquées aux déchets réceptionnés par le SYCTOM – service Environnement
(source : SYCTOM)

Le traitement par incinération et valorisation énergétique

Les ordures ménagères résiduelles, collectées à Vitry-sur-Seine, sont traitées par le Centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII (capacité : 730 000 tonnes/an). L'incinération permet une valorisation énergétique des déchets par production de vapeur alimentant le réseau de chaleur et d'électricité. L'incinération permet également de traiter facilement les déchets déclassés dans les centres de tri des collectes sélectives. Les mâchefers (résidus d'incinération) et ferrailles sont valorisés comme matériaux.



Centre de tri et de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII (photo : Syctom)

Les sites de réception des collectes séparatives

Les objets encombrants (mobiliers cassés ou usagés, matelas, grands cartons...) et les gravats sont pré-triés dans les centres du Syctom avant d'être dirigés vers des centres spécialisés. Le taux de valorisation a connu une hausse significative grâce aux performances de captation des matériaux dans les centres de tri dédiés (+ 9% entre 2012 et 2013).

Les déchets verts des ménages sont déversés au centre de compostage exploité par Terre Diffusion Jardins d'Ile-de-France à Vitry-sur-Seine.

Les déchets ménagers toxiques sont collectés en apport volontaire puis dirigés vers différentes filières de traitement et de valorisation : les piles vers EURODIEUZE à DIEUZE (77), AGM à Chanteloup les Vignes (78) ou RECYMET (Suisse) ; les batteries sont traitées par l'usine de LIFMETAL ; les autres produits sont pris en charge par SARP INDUSTRIES.

Les déchets électriques et électroniques entreposés au Centre Technique Municipal et chez les bailleurs partenaires sont collectés par Valdelec puis dirigés vers différentes filières de traitement et de valorisation : le gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge ...) chez REVIVAL à Gennevilliers (92), le gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...) chez COREPA à Bruyères sur Oise (95), les écrans chez E3D ENVIRONNEMENT (BIG BENNES) à Soignolles-en-Brie (77), les écrans plats chez GALLOO - HALLUIN - CDT ECRANS PLATS (59) et les petits appareils en mélange chez VEOLIA TRIADE à Gonesse (95).

Enfin, la déchetterie d'Ivry-sur-Seine, exploitée par la société SITA, reçoit directement les déversements des particuliers. Le SYCTOM ne fournit pas de statistiques permettant de connaître l'origine des dépôts effectués par les ménages selon leur commune de provenance.

La déchetterie est fréquentée à 25% par des vitriots.

La valorisation des matériaux

Seul le verre n'est pas pris en charge par le SYCTOM mais dirigé vers le centre de transfert exploité par Taïs/Généris à Villeneuve le Roi (94). Le matériau est ensuite expédié à l'usine de recyclage de Verallia / SAINT GOBAIN à Vauxrot (Aisne) pour une valorisation matière.

Les emballages ménagers et les papiers (journaux-magazines) collectés dans le cadre de la collecte sélective sont traités par le centre de tri multifilières du SYCTOM à Ivry-sur-Seine. Les matériaux sont ensuite acheminés vers différents sites industriels pour y être valorisés.

Cette valorisation matière est assurée principalement par les sociétés suivantes :

Matériau	Filière	Devenir	Transport
Papiers, journaux-magazines	Papeterie UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	Fluvial (péniche ou conteneurs)
Cartons bruns et cartonnettes	Europac (76), Saica (02), Emin Leyder (10)	Carton brun	40% de transport fluvial (péniche), le reste en routier
Gros de magasin (mélange de papiers)	Diverses papeteries (France et Europe)	Carton, mouchoirs, essuie-tout, papier hygiénique	Routier
Briques alimentaires (ELA)	Papeterie Georgia Pacific (45) et Nova Tissue (88)	Papier d'hygiène et domestique	Routier
Flaconnages plastiques en PET	Usine France Plastiques Recyclage à Limay (78)	Granulés entrant dans la composition des bouteilles	Transport fluvial (péniche) après regroupement des flux à Gennevilliers
Flaconnages plastiques en PEHD	Usine Neufchâteau (88) et Lünen (Allemagne)	Produits en PEHD (tuyaux assainissement, arrosiers...)	Routier
Aluminium issu des collectes sélectives	Usine Regeal-Affimet à Compiègne (60)	Pièces pour l'automobile	Routier
Aluminium issu des mâchefers	Usine Galloo à Halluin (Belgique)	Pièces pour l'automobile	Routier
Acier issu des collectes sélectives	Usine Arcelor à Dunkerque (59)	Produits en acier	Routier
Acier issu des mâchefers	Grosses ferrailles : Galloo Ile-de-France à Bonneuil-sur-Marne (94) Petites ferrailles : Galloo Métal ou autres sous-traitants (Belgique et 59)	Produits en acier	Routier et montée en puissance du transport fluvial entre Bonneuil et Halluin en Belgique (grosses ferrailles)

Filières de reprise des matériaux recyclables

L'enfouissement en centre technique

Le Syctom a recours à des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour :

- ✓ Une part des ordures ménagères résiduelles
- ✓ Les refus de tri des objets encombrants (matériaux non recyclables)

Les déchets stockés en ISDND représentent 253 610 tonnes en 2013 soit une diminution de 8,4% par rapport à 2012.

La part des déchets enfouis a considérablement baissé entre 2011 et 2013, de sorte que l'enfouissement ne représente plus que 9% des modes de traitement auxquels a recours le Syctom, au bénéfice du recyclage et de la valorisation énergétique.

1.1.5- La réduction des déchets

Afin de répondre aux objectifs de réduction des déchets fixés par la loi Grenelle 2 de l'Environnement et le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Ile-de-France, la Ville s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Pour élaborer et mettre en œuvre ce programme, la ville a signé le 26 janvier 2011 un accord cadre de partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME).

Ce programme repose sur un contrat de performance pluriannuel, établi pour 5 ans, ouvrant droit à une aide forfaitaire annuelle en fonction de la réalisation des objectifs fixés : la réduction a minima de 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire. L'année de référence étant celle précédant la décision de financement par l'ADEME (9 décembre 2010), soit l'année 2009.

En 2011, un diagnostic de l'état de la prévention sur le territoire communal et de la collectivité a été réalisé, servant de base à l'élaboration du plan pluriannuel d'actions 2012-2015.

Les actions sont réparties selon 5 grandes thématiques :

- ✓ Sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- ✓ Eco-exemplarité de la collectivité
- ✓ Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)
- ✓ Actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi ...)
- ✓ Actions de prévention quantitative ou qualitative des déchets des entreprises

Le programme pluriannuel d'actions a été validé par le conseil municipal du 14 décembre 2011.

Il s'agit de la troisième année de mise en œuvre du PLPD.

2013 aura ainsi vu la poursuite des actions déjà engagées et le développement de nouvelles initiatives (voir rapport annuel 2013 du PLPD).

Compostage et lombricompostage individuel

La promotion du compostage est une des actions principales du PLPD.

En 2013, 10 sessions de distribution de composteurs (livraison en porte-à-porte ou retrait dans un lieu défini) ont été organisées.

37 personnes ont été formées par un maître composteur ou les animateurs déchets de la ville.

Les vitriots ont le choix entre trois types de matériel (composteurs en bois ou en plastique 400 L, lombricomposteurs).
Ainsi, ce sont 139 composteurs et 19 lombricomposteurs qui ont été distribués en 2013.

A la fin de l'année 2012, des fiches de suivi ont été envoyées aux foyers volontaires afin de pouvoir estimer les quantités de biodéchets détournées.
62 foyers ont participé à cette étude qui montre que composter permet de réduire ses déchets, en moyenne, de 70 kg par habitant et par an.

Compostage collectif

Parallèlement, l'opération de promotion du compostage domestique a été développée autour de l'habitat collectif. Il s'agit d'un enjeu important puisque le taux d'habitat vertical est de 70% sur la ville.

2 sites de compostage collectif en pied d'immeuble ont été installés à l'automne 2012 au sein de copropriétés.

Le suivi et l'accompagnement des sites ont été assurés par la société OrgaNéo pendant un an. Depuis la fin de ce contrat, le suivi est réalisé par les animateurs déchets de la ville. Aucun nouveau site n'a été installé en 2013.

Utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales

L'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales s'est poursuivie en 2013.

Ils ont été utilisés lors des fêtes du Lilas, du festival de l'Oh, des Jeux du Val de Marne et des fêtes de fin d'année des écoles de la ville.

Distribution d'autocollants Stop-Pub

Tout au long de l'année, des autocollants Stop-Pub ont été mis à disposition des vitriots à l'hôtel de ville, dans les relais mairie et lors de la réception des nouveaux arrivants.

Ils ont également été proposés aux vitriots par les ambassadeurs du développement durable et les animateurs déchets lors de leurs actions de sensibilisation en porte-à-porte.

En 2013, ce sont 1 480 autocollants qui ont été distribués.

Collecte des textiles, linge de maison et chaussures

La ville a signé un contrat en janvier 2013 avec la société Ecotextile pour la collecte des textiles, linge de maison et chaussures.

La société Ecotextile doit également assurer la fourniture, la maintenance et l'entretien du parc de conteneurs.

49 bornes ont été installées sur le domaine public en 2013 pour un total de 62 tonnes collectées.

Eco-exemplarité de la collectivité

La ville a initié une démarche d'éco-exemplarité afin de démontrer à l'ensemble des acteurs du territoire qu'il est possible de s'engager et qu'il est nécessaire d'agir à tous les niveaux.

Différentes actions sont en cours en 2013 : un groupe de travail achats responsables visant à intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés de la ville, la rationalisation de la consommation de papier, la réduction des consommables...

Sensibilisation de la population à la prévention des déchets

Tout au long de l'année 2013, les supports de communication (Vitry Hebdo, Vitry le Mensuel, le site internet...) ont relayé les diverses informations concernant le programme de prévention des déchets de la ville.

Des stands de sensibilisation à la pratique du compostage ont été tenus à l'occasion de Vitry-sur-Sciences (organisé par le service municipal de l'Education), de la fête des Moissons (organisée par le Conseil Général du Val de Marne) et du rendez-vous annuel des Mains Vertes (organisé par le service municipal des Espaces Verts).

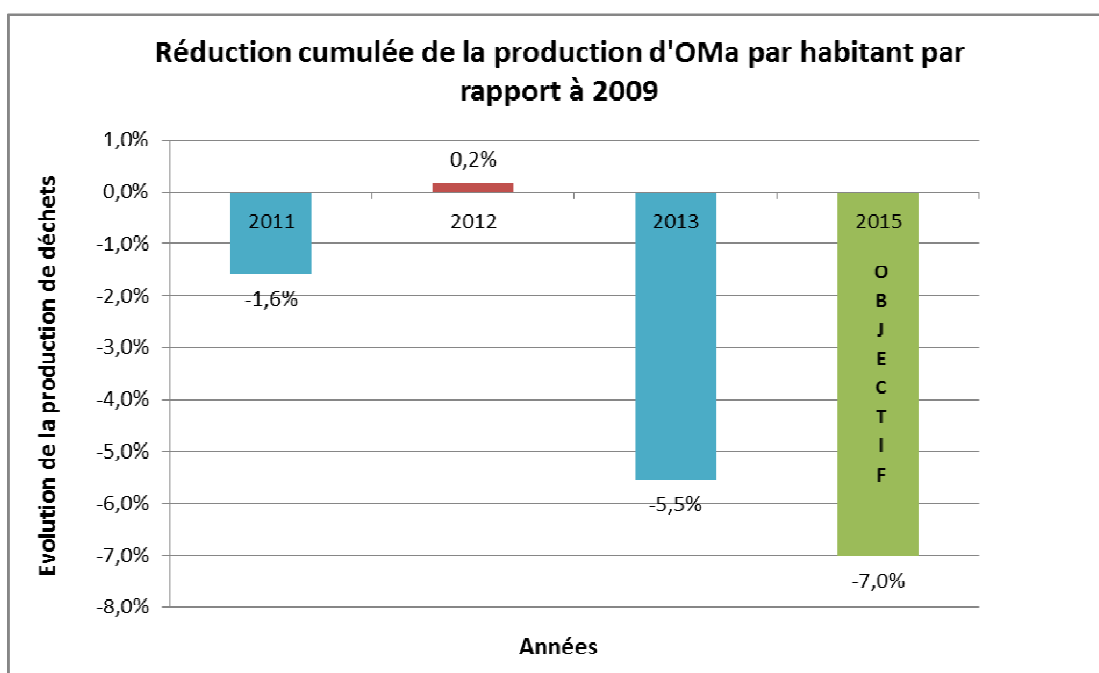
A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », plusieurs animations ont été réalisées : sensibilisation au gaspillage alimentaire au self municipal et à l'entreprise Métro, visite d'un site de compostage collectif, sensibilisation à la nocivité de certains déchets aux marchés du Centre-ville et du 8 mai 1945 et au magasin Leroy Merlin.

A travers ces différentes actions, ce sont environ 2 350 vitriots qui ont été sensibilisés à la nécessité de réduire leur quantité de déchets.

Des premiers résultats encourageants

L'objectif de réduction de 7 % vise à plafonner la production annuelle d'ordures ménagères assimilées par habitant à 315 kg soit - 24 kg par rapport à ce que chaque habitant produisait en moyenne en 2009 (année de référence, 339 kg).

Deux ans avant l'échéance du PLPD, le tonnage des déchets collectés a baissé de 5,5%.



1.1.6- La collecte pneumatique

Le projet de collecte pneumatique des déchets fait partie intégrante de l'objectif d'un développement urbain durable et solidaire poursuivi par la ville de Vitry-sur-Seine et intégré dans son plan local d'urbanisme approuvé en mai 2006.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du Plan propreté de la ville dont l'objectif majeur est de trouver une solution pérenne et durable aux difficultés que présente le dispositif actuel de collecte des déchets (stockage par bacs et collecte par bennes).

Cette technologie innovante présente de nombreux avantages par rapport à la collecte traditionnelle, notamment :

- ✓ La suppression des bacs, évitant ainsi leurs entrées-sorties quotidiennes ainsi que les longs linéaires de bacs sur les trottoirs compromettant la sécurité des piétons
- ✓ Une hygiène accrue, les déchets étant isolés de tout contact dès leur introduction dans le système ;
- ✓ Une disponibilité permanente du système, avec la possibilité d'une gestion des pointes de production plus aisée ;
- ✓ La réduction de la circulation des véhicules de collecte et par la même de l'accidentologie ;
- ✓ Une facilité accrue des opérations de propreté sur la voie publique.

La collecte pneumatique acceptera à terme trois types distincts de déchets. Dans un premier temps, les ordures ménagères résiduelles et les multi-matériaux recyclables, hors verre, seront collectés de manière sélective par la mise en place de deux bornes distinctes. A terme, et pour les gros producteurs de ce type de déchets, la fraction fermentescible des ordures ménagères sera collectée distinctement via une troisième borne de collecte.

Le tri sera effectué à la source par les occupants des immeubles (comme pour la collecte traditionnelle), par dépôt dans des bornes de couleurs différentes suivant la nature des déchets acceptés.

La collecte du verre se fera via des conteneurs d'apport volontaire situés sur les domaines publics ou privés.

Le marché de conception-réalisation de l'ouvrage de collecte pneumatique des déchets a été attribué au groupement Sita - Ros Roca en juillet 2011.

Le projet concerne actuellement quatre secteurs :

- ✓ Le secteur Balzac
- ✓ Le secteur du 8 mai 1945
- ✓ La ZAC Rouget de Lisle
- ✓ Le secteur Commune de Paris sud (en tranche conditionnelle)



Schéma du process de la collecte pneumatique

Terminal de collecte

Les travaux de construction du terminal de collecte ont démarré en mars 2013 dans la pointe nord de la ZAC Rouget de Lisle à l'angle de la rue Constant Coquelin et d'avenue Rouget de Lisle (RD5).

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois.

Quartier Balzac

Les travaux de pose du réseau et des chambres de bornes se sont poursuivis. Ils seront achevés au cours du 1^{er} semestre 2014.

La mise en service du système est prévue pour début 2016 après exécution des travaux de pose du réseau permettant la connexion du quartier au terminal de collecte.

Secteur 8 mai 1945

Les études de conception du réseau et de l'implantation des points de collecte ont été finalisées (hors équipements publics : les études se poursuivront en 2014).

Le démarrage des travaux de pose du réseau est prévu début 2015.

Secteur ZAC Rouget de Lisle

Les études de conception du réseau et de l'implantation des points de collecte ont été finalisées.

Le démarrage des travaux de pose du réseau est prévu au second semestre 2015. Le raccordement des bâtiments se fera au gré de l'exécution des travaux de construction.

1.2- Bilan environnemental du traitement des déchets

La prévention des déchets

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, l'enjeu n'est pas seulement de traiter les déchets mais aussi de limiter leur production à la source et d'améliorer leur collecte pour une optimisation du recyclage.

Le Syctom agit notamment avec le plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 ». En 2013, la quantité de déchets ménagers traitée par habitant (ordures ménagères, collectes sélectives et verre) a diminué de 8,5 % par rapport à 2008, dépassant ainsi les objectifs du Grenelle de l'environnement. Les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 9 kg/hab entre 2012 et 2013. Des résultats qui attestent d'une évolution positive des pratiques au sein des foyers.

Dans le cadre du plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 », le Syctom poursuit ses actions de sensibilisation à la réduction des déchets en 2013 : promotion du compostage avec le « Syctom green tour », kit de sensibilisation à la nocivité des déchets dangereux, ...

La valorisation matière

Les déchets ménagers sont une mine de ressources : ils contiennent des matières – papiers, métaux, bois...- qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production. Leur recyclage a pour avantage de réduire la quantité de déchets incinérés ou enfouis et de préserver les ressources naturelles.

Les quantités des collectes sélectives connaissent un tassement depuis 2012. En revanche, le taux de recyclage continue de progresser (71 % en 2013) traduisant un recul des erreurs de tri et une meilleure captation dans les centres.

Les tonnages issus des deux déchèteries du Syctom ont connu un léger recul entre 2012 et 2013 mais le taux de valorisation s'est maintenu à 50 %

La quantité des objets encombrants traités par le Syctom a augmenté en 2013. Dans le même temps, le taux de valorisation a connu une hausse significative grâce aux performances de captation des matériaux dans les centres de tri dédiés

Au total, les déchets ayant fait l'objet d'une valorisation matière, mâchefers (résidus issus de l'incinération des déchets ménagers) et verre inclus, s'élèvent à 708 206 tonnes, soit 25% des tonnages traités sur le territoire du Syctom.

Expérimentation du tri de tous les emballages plastiques

Pendant 18 mois, 10 communes de Seine-Saint-Denis et un arrondissement parisien ont participé à une expérimentation nationale menée par Eco-Emballages pour élargir les consignes de tri à tous les emballages plastiques. Ces dernières seront maintenues sur le bassin versant du centre de tri à Sevran.

Les résultats de l'expérimentation sont très positifs. 83% des habitants ont ainsi trouvé la consigne plus simple à comprendre et 86% plus simple à appliquer. La collecte sélective, quant à elle, a progressé de 8% entre 2011 et 2013, soit une augmentation de 2,3 kg par habitant.

Dans les bacs, on a comptabilisé plus de déchets recyclables traditionnels (emballages, flacons...), plus de nouveaux emballages plastiques recyclables (pots, barquettes, films...) et moins d'erreurs de tri. Cette hausse de collecte n'a pas nécessité plus de bacs et n'a pas engendré de dysfonctionnements majeurs au centre de tri de Sevran.

A l'échelle nationale, le Ministère de l'Environnement envisage d'élargir cette consigne de tri à l'ensemble du territoire.

Le soutien des éco-organismes

Le Syctom et Ecofolio ont signé une nouvelle convention début 2013 suite au réagréement de l'éco-organisme des papiers, avec comme nouvelle consigne « tous les papiers se trient et se recyclent ».

Par ailleurs, le Syctom a entrepris un état des lieux du gisement des papiers de bureau (entreprises, administrations) sur 21 collectivités de son territoire. A terme, des scénarios d'étude et l'accompagnement de bureaux spécialisés seront proposés, pour les aider à capter ce flux de qualité, encore trop présent dans les ordures ménagères.

Le Syctom a également concentré son action sur le développement de trois nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) qui ont été agréées en 2013, concernant les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), les déchets diffus spécifiques (DDS) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

La valorisation organique et énergétique

Pour relever le défi de la réduction de la mise en décharge fixé par les pouvoirs publics et dans un souci d'optimisation de la gestion locale des déchets ménagers, le Syctom est engagé depuis plusieurs années sur la voie de la valorisation des déchets organiques. Il a poursuivi en 2013 les études et la concertation sur ses trois projets d'unités de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, à Ivry-Paris XIII et à Romainville.

Mobilisant peu de surface, l'incinération est particulièrement intéressante en milieu urbain. Elle fournit une énergie de proximité dont les impacts sont maîtrisés. Elle a aussi pour avantage de réduire de façon notable le volume des déchets : les résidus ultimes représentent seulement 2% des tonnages entrants dans les unités de valorisation énergétique du Syctom et les mâchefers qui en représentent 18% sont valorisés.

Comme inscrit désormais dans le Schéma Régional Climat Air Energie élaboré conjointement par les services de l'Etat, de la Région et de l'ADEME fin 2012, les trois centres de valorisation énergétique du Syctom, à Ivry-Paris XIII, Issy-les-Moulineaux et Saint-Ouen alimentent le réseau public de chauffage urbain en vapeur, valorisant ainsi les ordures ménagères sous forme de chauffage et d'eau chaude.

En 2013, le Syctom a fourni près de 40% (320 000 équivalents-logements) de la chaleur nécessaire au réseau public de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

Selon le principe de cogénération, la vapeur récupérée alimente également un groupe turbo-alternateur produisant de l'électricité. Cette dernière est directement utilisée sur place dans les centres d'incinération pour le fonctionnement des installations et l'excédent est revendu à EDF.

Le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII

Les phases de dialogue compétitif portant sur le marché de conception - construction - exploitation (projet de restructuration avec création d'un centre de valorisation organique et énergétique) ont été achevées en 2013 suite à une dernière série d'auditions fin 2012, des ajustements ont été apportés, notamment en termes de capacités de traitement.

Le cahier des charges final a ainsi été transmis aux candidats en avril 2013. L'analyse des offres réceptionnées le 14 octobre 2013 se poursuit pour une décision courant 2014.

Dans l'attente de la réalisation du futur centre, de nouveaux travaux d'amélioration continue du centre existant ont été réalisés en 2013, dont principalement les derniers travaux pour la conformité ATEX/foudre, des travaux de remise en état des locaux sociaux et de réhabilitation de voiries, parkings et espaces verts.

Une étude biodéchets

Une étude de faisabilité de collecte de biodéchets a été menée par le Syctom sur l'ensemble du bassin versant Ivry/Paris XIII.

La première phase, destinée à évaluer le gisement de déchets organiques ménagers et non-ménagers, a pris fin en novembre 2013. Le 29 novembre, le comité de pilotage s'est réuni pour lancer la seconde phase d'étude, visant à conduire l'analyse technico-économique de collectes sélectives à l'échelle des entités de collecte.

Un contrat d'obligation d'achat engagé avec EDF

Le contrat d'obligation d'achat de l'électricité produite par le centre Ivry-Paris XIII arrivant à expiration le 31 janvier 2014, le Syctom a étudié différentes options en 2013.

Compte-tenu des variations de production d'électricité de son centre, la signature d'un nouveau contrat d'obligation d'achat avec EDF s'est avérée plus avantageuse pour le Syctom que celle d'un contrat avec un acheteur du marché libre. Etabli pour une durée de 15 ans sur la base de tarifs réglementés, le Contrat d'Obligation EDF propose notamment des recettes plus élevées et une meilleure visibilité à long terme. Le contrat a été renouvelé le 1^{er} février 2014.

La surveillance des rejets atmosphériques

Le Syctom poursuit sa politique volontariste de mesure et de surveillance des impacts de ses centres de valorisation énergétique.

En plus d'assurer le contrôle et l'analyse en continu des rejets atmosphériques, les exploitants font intervenir un laboratoire accrédité par l'Etat deux fois par an à Ivry-Paris XIII. En plus de ces contrôles réglementaires, le Syctom recourt lui aussi à un laboratoire accrédité par l'Etat, deux fois par an, pour analyser les polluants visés par la réglementation. Parallèlement, deux nouvelles campagnes de surveillance des retombées ont été réalisées en 2013, l'une via un dispositif de jauge Owen et l'autre à travers l'analyse de mousses et lichens.

Les résultats montrent que les émissions se situent bien en deçà des seuils réglementaires et n'ont révélé aucune incidence spécifique. Consultables sur le site internet du Syctom, ces données sont transmises aux communes d'accueil et riveraines des centres, aux commissions de suivi de site (CSS), aux comités de suivi des chartes de qualité environnementale et aux Sentinelles (riverains bénévoles).

En complément et pour mieux répondre aux questions de la population riveraine de ses centres concernant les risques sanitaires et de nuisances olfactives, le Syctom a signé en 2013 un marché pour l'acquisition d'un logiciel de modélisation atmosphérique. Ce dispositif innovant constituera un outil interne d'aide à la décision pour les projets de modification ou de création d'équipements.

Le transport fluvial

Les matériaux récupérés en centre de tri sont acheminés vers différents sites industriels pour être valorisés.

Le Syctom a parfois recours au transport fluvial.

Il est utilisé pour les papiers / journaux-magazines, une partie des cartons bruns et cartonnettes, les flaconnages plastiques en PET et une partie de l'acier issu des mâchefers.

1.3- Les déchets non ménagers

Les objectifs de la Ville sont de maîtriser les coûts de collecte et de traitement, de sensibiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets et d'inciter à développer la prévention et le tri.

Les catégories de déchets collectés sont :

- Les déchets industriels banals (DIB) : déchets assimilables aux ordures ménagères mais produits par l'activité artisanale, commerciale ou industrielle et les administrations
- Les déchets des marchés du centre et du 8 mai 45
- Les déchets de nettoyage et de travaux (balayures, boues de curage, gravats)
- Les « dépôts sauvages »
- Les déchets verts des espaces publics municipaux
- Les déchets des activités de soins du secteur diffus (professionnels de santé libéraux)
- Les cadavres d'animaux ramassés sur le domaine public

Les objectifs de propreté urbaine et le nombre de chantiers réalisés par la collectivité influencent la production de déchets communaux. Les résultats de la collecte des déchets non ménagers, en 2013, montrent une augmentation des tonnages collectés, de l'ordre de **18 %** par rapport à l'année précédente.

Catégorie de collecte	2013 (tonnes)	2012 (tonnes)	Evolution (en %)
Déchets de nettoyage (sable, feuilles mortes et déchets issus du balayage des voies)	1 928	1 761	+ 9,5
Déchets issus de travaux (gravats)	550	195	+ 181,9
Boues de curage	202	198	+ 5
Déchets divers (corbeilles de propreté et dépôts sauvages)	1 488	1 198	+ 24,2
Déchets issus du service des espaces verts (déchets végétaux + déchets divers)	318	318	0
Déchets des marchés (centre-ville et 8 mai 45)	924	910	+ 1,5
TOTAL (tonnes)	5 410	4 580	+ 18,1

Collectes de déchets non ménagers réalisées par la Ville de Vitry-sur-Seine

1.3.1- L'organisation des collectes

Collecte des déchets industriels banals (DIB)

La prise en charge des déchets des activités par la collectivité n'est pas obligatoire et ne peut se faire que si cette collecte ne modifie pas les conditions techniques et économiques du service public d'élimination des déchets ménagers. Dès lors, la collectivité doit mettre en place une redevance spéciale qui finance la collecte des DIB.

Les déchets industriels banals sont collectés avec les ordures ménagères, deux à trois fois par semaine, auprès de commerçants, industriels et administrations (147 contrats redevance spéciale en 2013). Les tonnages de DIB collectés sont inclus dans la collecte des ordures ménagères en mélange. On estime les quantités collectées en 2013 à 2 600 tonnes soit 9,5 % de la quantité de déchets ménagers collectés en bacs sur la commune.

Depuis 2012, la ville propose également des bacs de collecte sélective aux professionnels.

Collecte des Marchés du Centre et du 8 mai 45

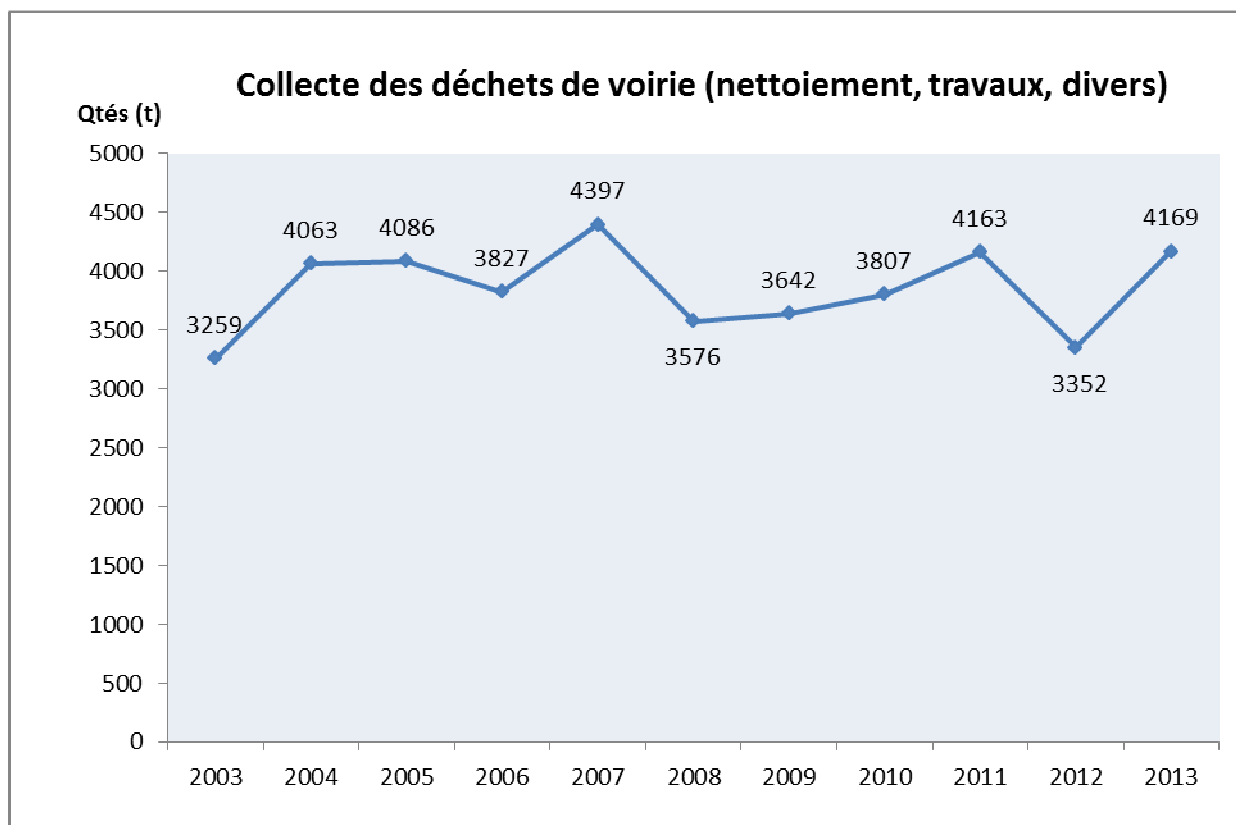
Depuis le 1^{er} avril 2007, la gestion du marché du Centre, comme du marché du 8 mai 1945, fait l'objet d'une délégation de service public auprès de la société Géraud.

La collecte des déchets est sous-traitée à la société Véolia. Les déchets collectés sont déversés sur le centre de transfert géré par la société Taïs/Génériss à Villeneuve-le-Roi.

En 2013, 924 tonnes de déchets ont été collectées sur ces marchés, soit une augmentation de 1,5% par rapport à 2012.

Collecte des déchets de voirie

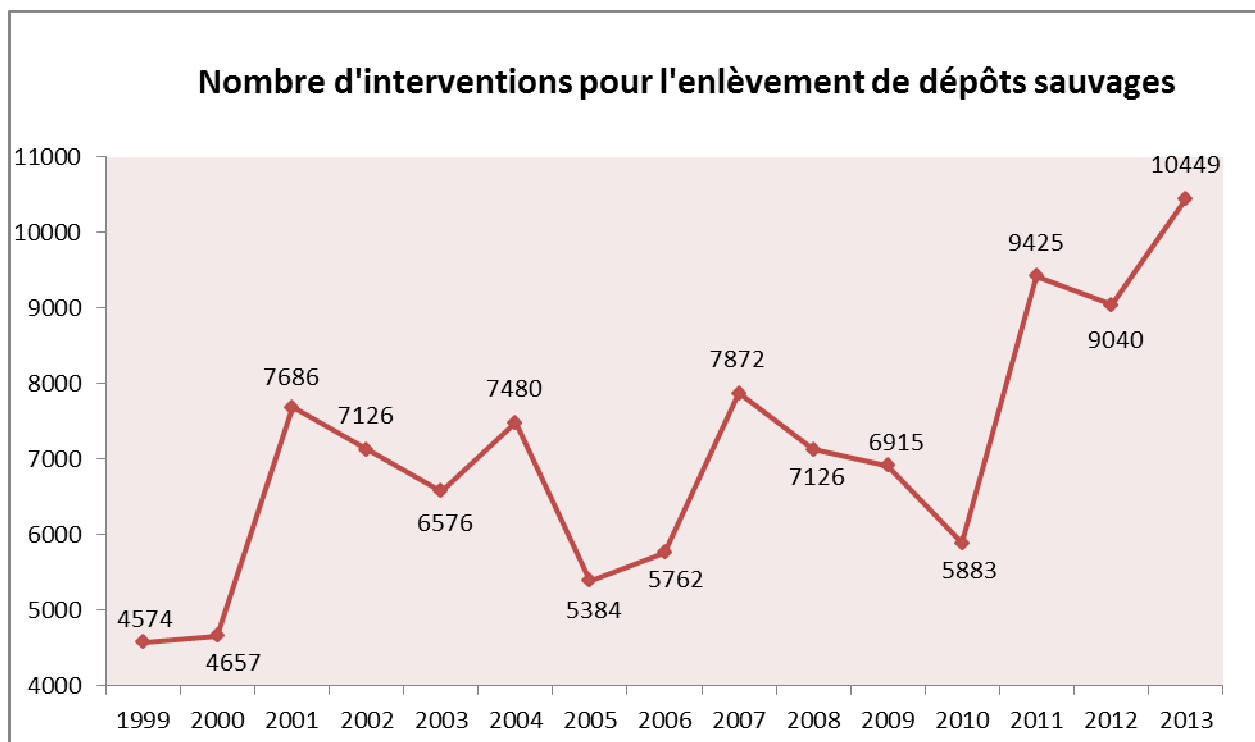
Ces déchets (balayures, boues de curage, gravats, corbeilles propreté) sont collectés quotidiennement sur le domaine public en vue d'assurer la propreté urbaine. On constate une augmentation de 24,4 % des déchets de voirie collectés par rapport à l'année précédente.



Une corbeille compactrice solaire a été installée en 2012 à la gare centrale. En 2013, une deuxième corbeille a été placée au niveau de la gare des Ardoines. Sa mise en place a permis de passer de 1 à 2 collectes par jour à une collecte tous les 10 à 15 jours.

Les dépôts « sauvages »

Ces déchets sont collectés régulièrement par une benne de repasse sur le domaine public. On constate une augmentation de 15,6 % du nombre des dépôts sauvages collectés par rapport à l'année précédente.



Evolution du nombre de dépôts sauvages de plus de 1 m³ collectés sur le domaine public – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

Une procédure a été établie afin de dresser des procès-verbaux à l'encontre des personnes effectuant des dépôts sauvages et de mettre en recouvrement les frais afférents.

Lorsqu'un dépôt sauvage est constaté sur le domaine public, les coordonnées de la personne responsable du délit sont alors recherchées par la police municipale.

Si l'auteur du dépôt est identifié, la ville établit une mise en demeure ainsi qu'un procès-verbal de délit.

Si le dépôt sauvage n'est pas évacué après cela, la ville dresse un procès-verbal de constat de carence et un devis est demandé pour l'enlèvement du dépôt.

Un prestataire procède ensuite à son enlèvement et un état de recouvrement est envoyé à la personne responsable du dépôt sauvage.

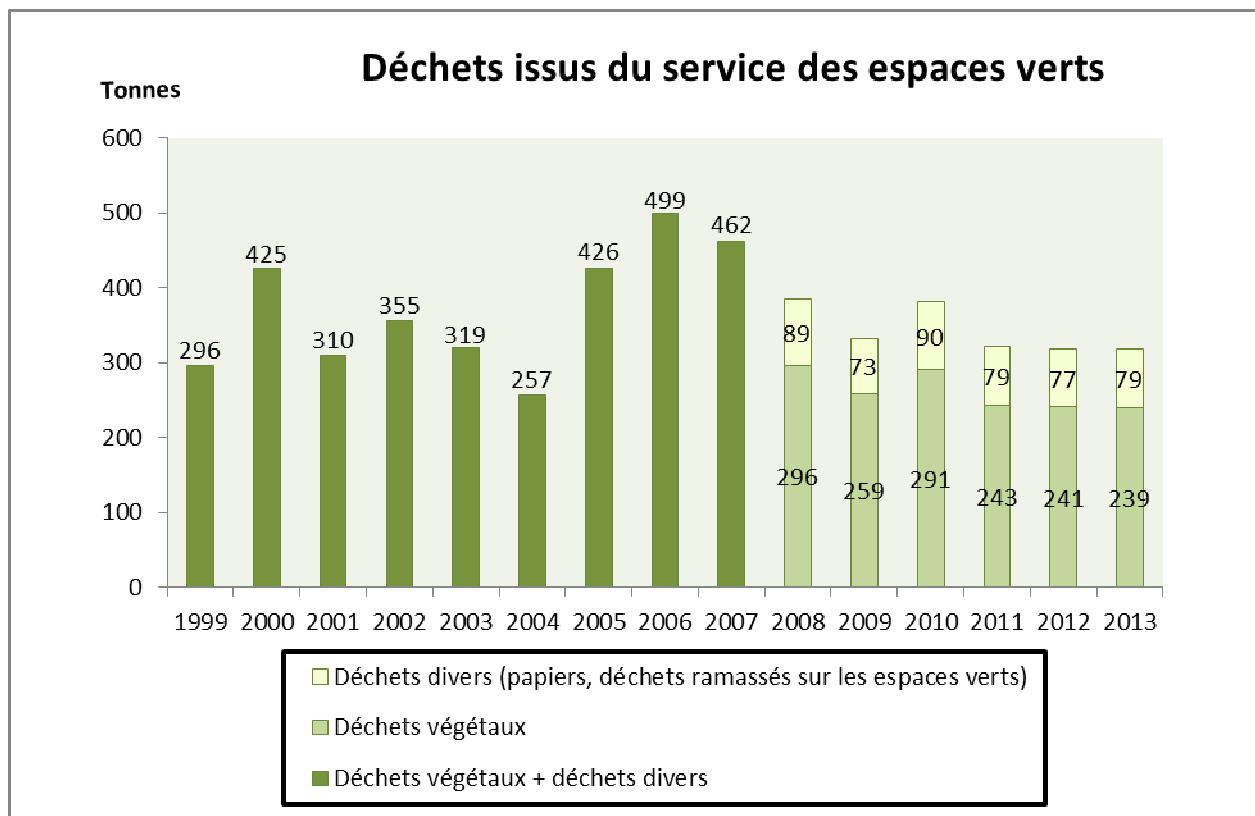
Cette procédure a débuté le 25 février 2012.

En 2013, 17 états de recouvrements ont été envoyés pour un montant total de 5 185 €.

En cas de non identification des personnes responsables des dépôts sauvages, le service municipal de collecte procède à leurs enlèvements.

Les déchets du service des espaces verts

Ces déchets (déchets végétaux et déchets divers) sont collectés et stockés temporairement par la régie des Espaces Verts. Leur tonnage peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction de l'importance des travaux d'entretien et de la pousse des végétaux, liée aux conditions climatiques. La quantité produite en 2013 est stable par rapport à l'année précédente.



Les cadavres d'animaux

La collecte des cadavres d'animaux, réalisée pour assurer l'hygiène publique, est confiée par la Ville à un prestataire qui doit assurer un traitement correct par des filières réglementaires. La prestation est facturée par forfait en fonction du nombre d'habitant.

Les déchets des activités de soins du secteur diffus

En partenariat avec les instances représentatives des professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, infirmières) la commune a initié en 1996 l'organisation d'un ramassage mensuel ou trimestriel, en porte à porte, des déchets d'activités de soins chez les praticiens libéraux. Cette collecte est réalisée par un prestataire privé homologué qui propose un contrat aux professionnels intéressés (une centaine de professionnels adhèrent à la démarche). La Ville participe financièrement sous forme de subvention.

En 2013, 100 praticiens (dentistes, généralistes, spécialistes, infirmiers, association de lutte contre le SIDA) ont ainsi été subventionnés par la ville pour un montant total de subvention de 7 130 euros.

Le Centre Municipal de Santé fait collecter ses déchets d'activités de soins par un prestataire privé. Ils sont éliminés à l'usine d'incinération de Créteil. 741 conteneurs ont été collectés soit un volume de 5 918 litres.

1.3.2- Traitement et valorisation

- Les déchets industriels banals sont dirigés, avec les ordures ménagères résiduelles, vers l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine et donc valorisés sous forme énergétique.
- Les enrobés de voirie sont pris en charge par le centre de valorisation de la société Emulithe à Villeneuve-le-Roi. Ils font l'objet d'une valorisation matière.
- Les boues de curage (202 tonnes) sont traitées par la société ECOPUR pour permettre une réutilisation du sable qu'elles renferment dans le cadre de travaux de terrassement ou de voirie.
- Les déchets verts des services sont collectés par la société TAIS (Véolia) dans le cadre d'un marché public puis acheminés sur un site de transfert (à Villeneuve-le-Roi) avant d'être compostés.
- Les déchets de voirie ultimes (gravats) sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique (classe II) de la SARM à Villeneuve-le-Roi ou en centre de classe III pour les inertes (gravats).

La Ville de Vitry-sur-Seine suit le devenir des déchets issus des activités des services. Dans le cadre des travaux de voirie, par exemple, des filières permettant l'épuration et la réutilisation des matériaux sont utilisées. Les sables issus des boues de curage des réseaux d'assainissement sont dirigés vers une filière de ce type.

II- LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les objectifs de la Ville sont de maîtriser l'évolution des coûts de collecte et de traitement et d'éviter de faire supporter aux ménages le coût de la collecte et de l'élimination des déchets non ménagers.

2.1- Le mode d'exploitation

Le SYCTOM exerce, par délégation, la responsabilité de mettre en œuvre le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour ses adhérents.

La Ville fait réaliser, dans le cadre d'un marché de collecte, une partie des interventions de collecte à une entreprise prestataire. La majeure partie de la collecte des ordures ménagères reste prise en charge en régie par les services municipaux (Service Entretien-Exploitation).

Catégorie de collecte	Intervention en régie	Intervention par entreprise
Ordures ménagères	70 %	30 %
Collectes sélectives multimatériaux	60 %	40 %
Collectes du verre	0 %	100 %
Encombrants	67 %	33 %
Déchets toxiques	0 %	100 %
Marchés du centre-ville et du 8 mai 45	0 %	100 %
Déchets végétaux	0 %	100 %
Bornes d'apport volontaire (verre et papiers)	0 %	100 %
Dépôts sauvages (> 1 m ³)	80 %	20 %
Bornes propreté	67 %	33 %
Voirie-nettoisement	70 %	30 %

Répartition des modes d'exploitation de collecte des déchets ménagers et non ménagers en 2013 – service Environnement (source : service Entretien Exploitation)

Montant et durée du marché de collecte :

Prestations	Titulaire du marché	Durée du marché	Montant du marché de base
Collecte des Ordures ménagères résiduelles	Véolia	2007-2013	641 388 € HT / an
Collecte des emballages recyclables			149 386 € HT / an
Collecte du verre			269 166 € HT / an
Collecte des déchets verts			149 725 € HT / an
Collecte des encombrants			1 060 € HT / jour
Collecte et traitement des déchets toxiques			Collecte : 591 € HT / demi-journée Traitement : 3.62 € HT / kg
Collecte des déchets électriques et électroniques			550 € HT / jour

Le marché prévoit également la mise à disposition, selon les besoins de la ville, de bennes de collecte avec ou sans équipages.

2.2- Le coût du service et son financement

2.2.1- Les résultats 2013 du SYCTOM

Les dépenses de fonctionnement (374 millions d'euros) ont augmenté de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'exploitation ont représenté 52% des dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 2,9 % par rapport à 2012. Cette hausse s'explique notamment par une hausse de 20 % de la TGAP incinération (taxe générale sur les activités polluantes), l'instauration de la redevance pour stockage d'eau en période d'étiage et les impacts du durcissement de la réglementation sur les mâchefers.

En 2013, le Syctom a soutenu son effort financier au profit des collectivités adhérentes avec un soutien de 125,89 € par tonne entrante de collecte sélective. Au-delà du simple reversement du barème E d'Eco-Emballages mis en place en 2011, le Syctom abonde également de 1,5 millions d'euros par an les soutiens aux collectivités. La diminution de ces soutiens s'explique avant tout par la baisse des quantités de collectes sélectives.

Avec un effectif stable de 119 agents, les frais de personnel représentent toujours 2 % des dépenses de fonctionnement du Syctom, soit 7,3 millions d'euros en 2013.

Les amortissements se sont élevés à près de 55 millions d'euros en 2013 et n'ont évolué que faiblement par rapport à 2012. Leur niveau important (15 % des dépenses de fonctionnement en 2013) assure un autofinancement abondant de la section d'investissement, dans l'optique de limiter à l'avenir l'endettement du Syctom.

Les dépenses d'investissement (62 millions d'euros) ont diminué de 11,2 % par rapport à l'exercice précédent du SYCTOM.

En 2013, les dépenses d'équipement et les études s'élèvent à 18 millions d'euros, soit un montant identique à celui de 2012

Cette année a notamment été consacrée à la poursuite des dialogues compétitifs pour la reconstruction d'Ivry/Paris XIII et le projet de centre au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Pour ces projets, comme pour celui de Romainville, la concertation se poursuit. Ces phases d'études, d'audit, de concertation et de dialogue compétitif étant par nature moins consommatrices de crédits que les phases de travaux, le niveau des dépenses d'investissement reste relativement bas.

Les recettes d'investissement (93 millions d'euros) ont diminué de 7,6 %. Elles proviennent essentiellement des amortissements.

Pour la 5ème année consécutive, le Syctom s'est désendetté, avec une diminution de 42,2 millions d'euros en 2013.

Au 31 décembre 2013, le taux d'intérêt moyen de la dette du Syctom était de 3,98 %, contre 4,01 % en 2012. Une stabilité relative qui s'explique par la part des emprunts à taux fixe (65 %). Les charges financières du Syctom sont passées de 23,8 millions d'euros à 21,7 millions d'euros, soit une baisse de 2,1 millions d'euros (- 9 %), due à la diminution de l'encours de la dette et à des taux variables historiquement bas en 2013.

Les recettes de fonctionnement (400 millions d'euros) ont augmenté de 2,6 %.

La part du produit de la redevance versée par les collectivités adhérentes au Syctom couvre 64,5 % des recettes.

Le Syctom a souhaité faire bénéficier les collectivités adhérentes des économies réalisées ces dernières années (gain depuis 2011 de 13 millions d'euros par an sur le coût de traitement pour le centre à Ivry Paris XIII, baisse des tonnages traités depuis 2008,

étalement du programme d'équipement...). Ainsi, les contributions appelées pour l'année 2013 ont été diminuées de manière significative.

Les produits commercialisés recouvrent la vapeur et l'électricité issues des centres de valorisation énergétique et les différents matériaux issus du tri des collectes sélectives, des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères. En 2013, les recettes sont globalement équivalentes à celles de 2012.

Les bonnes performances en matière de valorisation énergétique compensent la diminution de la valorisation matière, due à la baisse conjointe des tonnages de collectes sélectives (- 2,5 % en 2013) et des prix de reprise des matériaux recyclables.

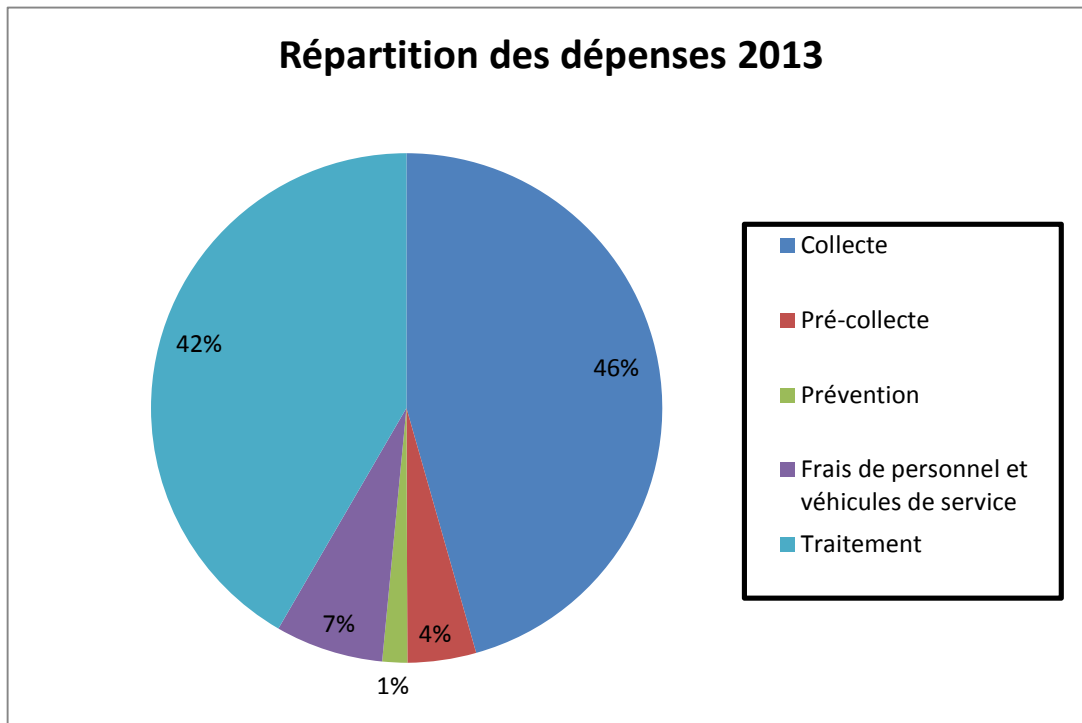
Les aides des éco-organismes et autres financeurs sont également stables en 2013. Avec la mise en place de la REP meubles au 1^{er} juillet 2013, le soutien d'Eco-mobilier vient s'ajouter à celui d'Eco-Emballages et d'Ecofolio.

Budget 2013	Dépenses en € TTC	Variation 2012-2013	Recettes en € TTC	Variation 2012 - 2013
Investissement	61 950 870	- 11,2 % (- 7 848 310 €)	92 635 636	- 7,6 % (- 7 665 935 €)
Fonctionnement	374 347 111	+ 9,3 % (+ 31 779 844 €)	400 054 399	+ 2,6 % (+ 10 045 064 €)

Budget du SYCTOM en 2013 – service Environnement (source : SYCTOM)

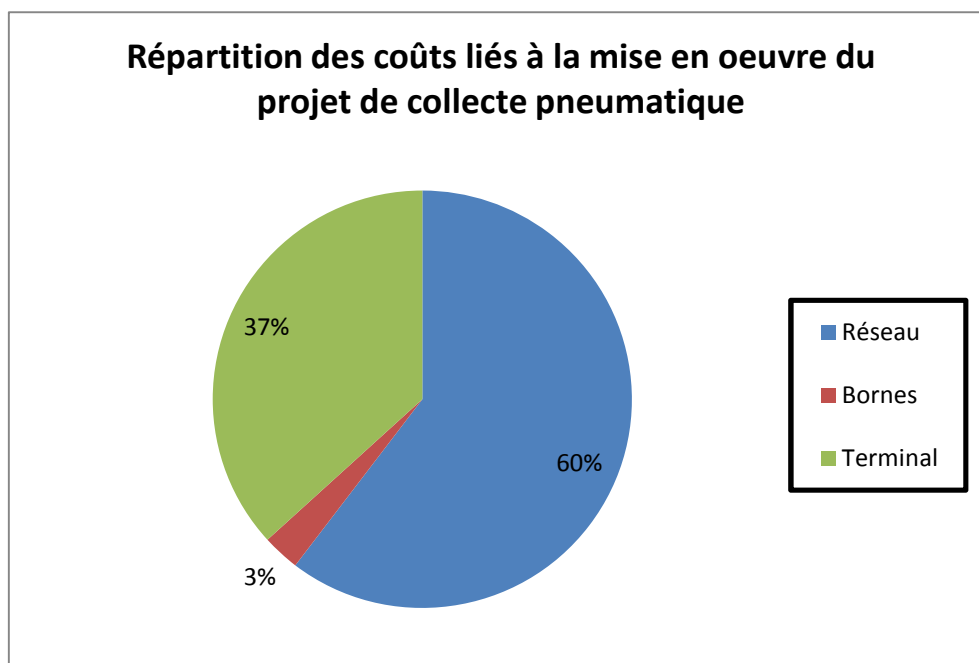
2.2.2- Les dépenses de la Ville de Vitry-sur-Seine

Les dépenses globales du service de gestion des déchets ménagers se sont élevées à environ **7 679 000 €** en 2013. Voir détails dans le tableau en annexe 1.



La participation (redevance) versée par la ville au SYCTOM a diminué de 12,6 % entre 2012 et 2013.

A ce montant, il convient d'ajouter la mise en œuvre du projet de collecte pneumatique qui s'élève à 5 483 000 € en investissement.

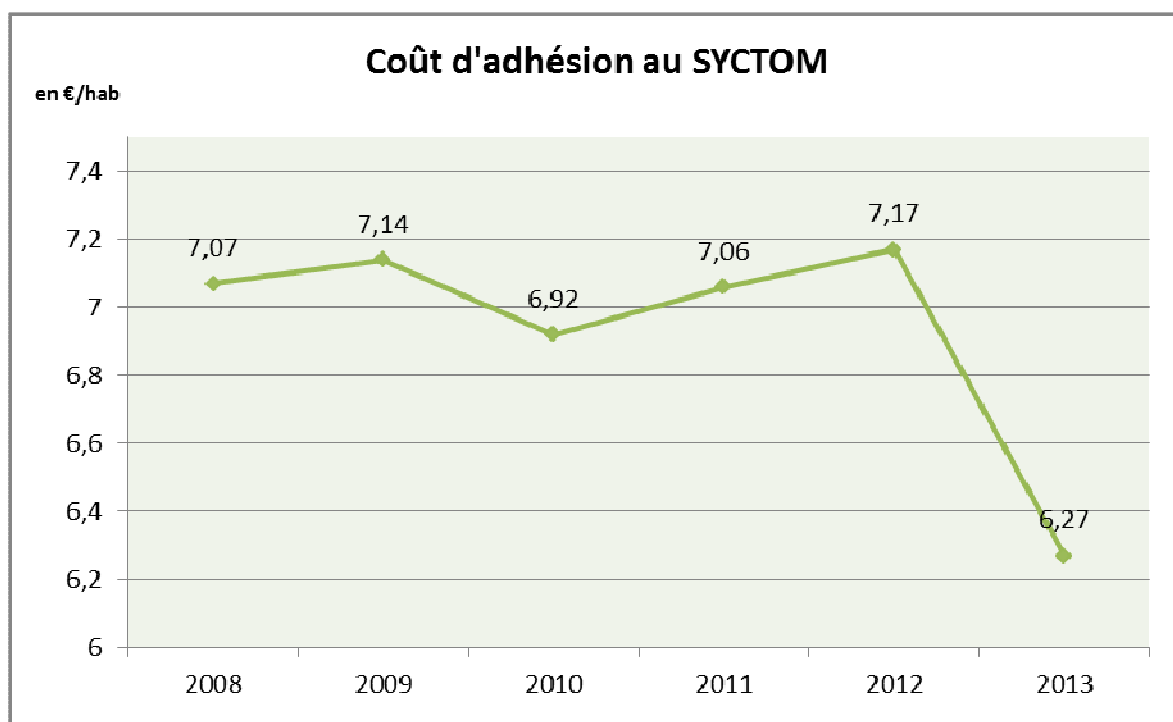


Dépenses de fonctionnement pour l'élimination des déchets ménagers

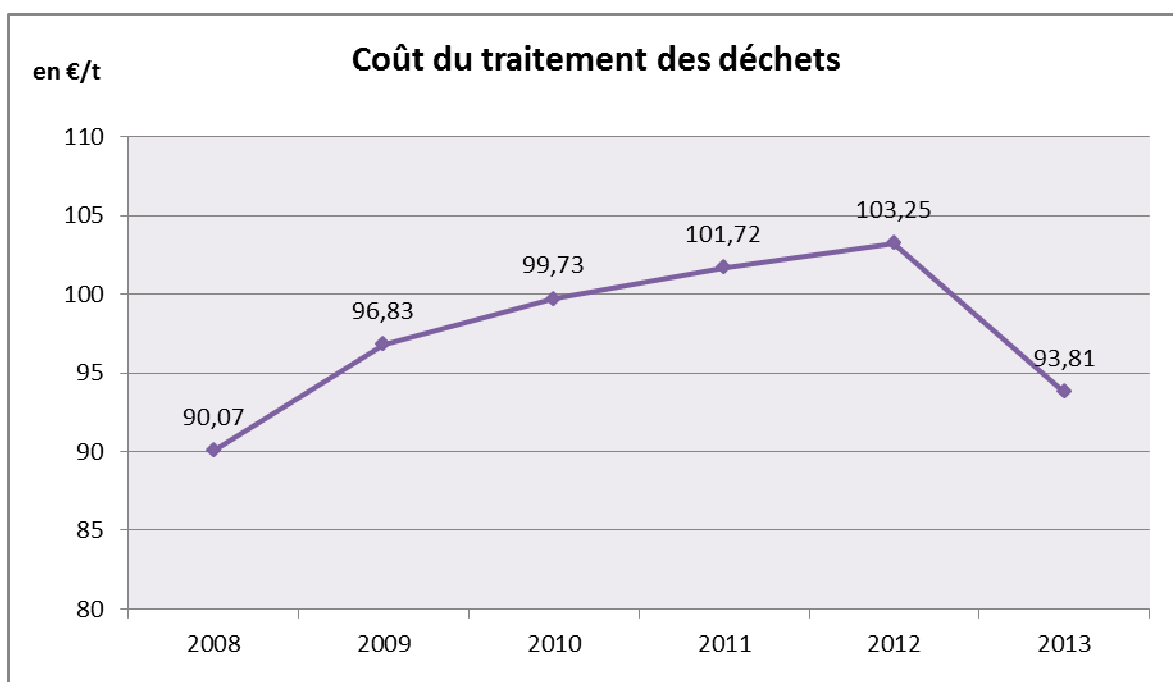
Les dépenses liées au traitement des déchets ménagers comprennent les participations versées au SYCTOM pour l'utilisation des unités d'incinération et de valorisation énergétique, des centres de tri et des déchetteries. Ce montant inclut une part calculée au nombre d'habitant et une part calculée selon les tonnages déversés. Dans le cadre du SYCTOM, les coûts supportés par les collectivités adhérentes sont ramenés à une valeur moyenne, tous types de déchets traités confondus et valables pour l'ensemble du périmètre couvert par le Syndicat.

Le montant du traitement des déchets calculé au prorata des tonnages déversés est en 2013 de 2,648 millions d'euros (- 10,9 % par rapport à 2012) et la participation au nombre d'habitants desservis s'élève à 540 500 € (- 12,5 % par rapport à 2012).

Tarif des redevances Syctom	Tarif 2013	Tarif 2012
Coût d'adhésion au SYCTOM (part habitant)	6,27 €/hab (- 12,6 %)	7,17 €/hab
Coût du traitement des déchets (part tonnages)	93,81 €/tonne (- 9,1 %)	103,25 €/tonne



Evolution des coûts d'adhésion versés au SYCTOM (part population) depuis 2008 (source : Syctom)



Evolution des coûts de traitement des déchets versés au SYCTOM (part population) depuis 2008 (source : Syctom)

Les coûts réels de traitement, pour le SYCTOM, présentent des écarts importants selon la catégorie de déchets prise en charge :

Filière de traitement	2013 (€ / tonne)	2012 (€ / tonne)	Evolution (%)
Incinération	86	81,10	+ 6,0
Enfouissement	101	98,00	+ 3,1
Tri encombrants	109	104,10	+ 4,7
Tri des collectes sélectives	252	234,52	+ 7,5

Le coût réel du traitement par les différentes filières pour le SYCTOM

Le coût net de traitement des collectes sélectives est passé de 94,41 €/t en 2012 à 110,85 €/t en 2013 soit une augmentation de 17 %. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des recettes de valorisation matière et celle des tonnages entrants de collectes sélectives, tandis que les dépenses ont progressé sous l'effet de l'inflation et du renchérissement de certains marchés. En effet, bien que les tonnages entrants soient en diminution, la valorisation matière reste relativement stable. Le coût budgétaire net des collectes sélectives incluant les soutiens versés aux communes a donc suivi la même tendance.

Le coût de traitement de la tonne incinérée et valorisée est en augmentation de 6 %. Cette évolution s'explique par la diminution des tonnages incinérés à Saint-Ouen, non compensée par une augmentation du tonnage incinéré sur les deux autres unités d'incinération du Syctom. En effet, les charges fixes importantes des installations sont amorties sur un tonnage moins important et pèsent donc plus lourd. Par ailleurs, les dépenses d'exploitation ont progressé de 4 % sous l'effet de l'inflation, des augmentations fiscales (TGAP, redevance d'étiage) ainsi que du coût croissant de traitement des mâchefers. Dans le même temps, les tonnages diminuaient de 1 %.

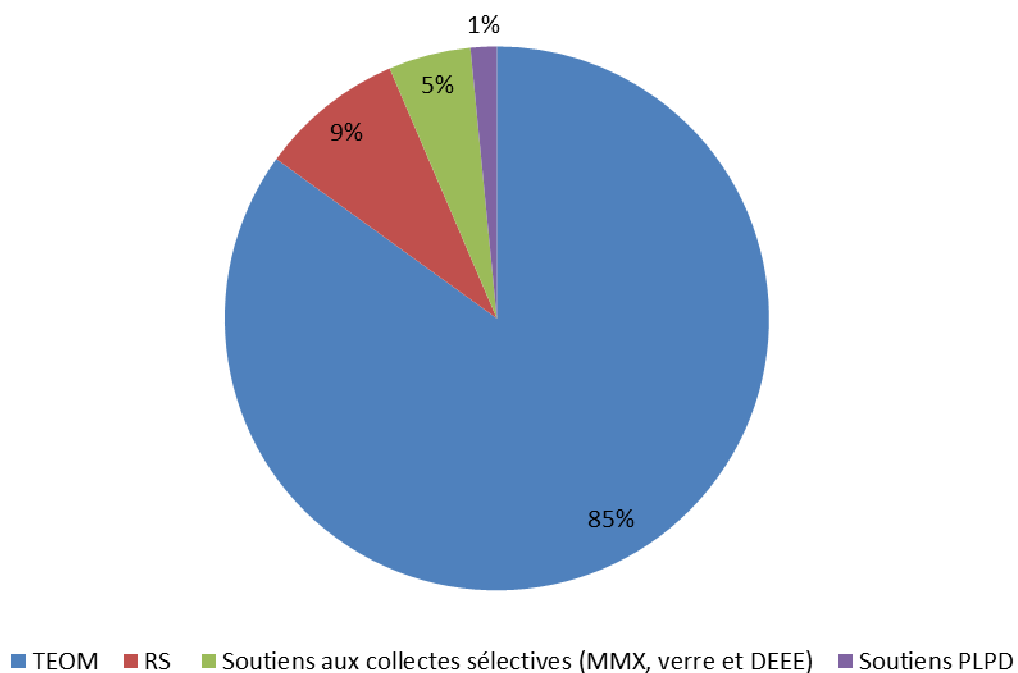
Les recettes (valorisation énergétique, valorisation matière et soutien des éco-organismes) enregistraient quant à elles une baisse de 4 % sous l'effet de la réduction du tonnage incinéré à Saint Ouen, des travaux sur le groupe turbo-alternateur d'Ivry et de la baisse des prix de reprise sur les ferreux et non ferreux extraits des mâchefers.

2.2.3- Les sources de financement

2.2.3.1- Recettes de fonctionnement

Le service est essentiellement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale perçue pour la collecte des déchets industriels banals (DIB) et les recettes issues de la valorisation des matériaux triés en collecte sélective. Le budget général de la collectivité et les subventions perçues pour le développement des collectes sélectives complètent le budget (voir détails en annexe 1).

Répartition des recettes de fonctionnement 2013

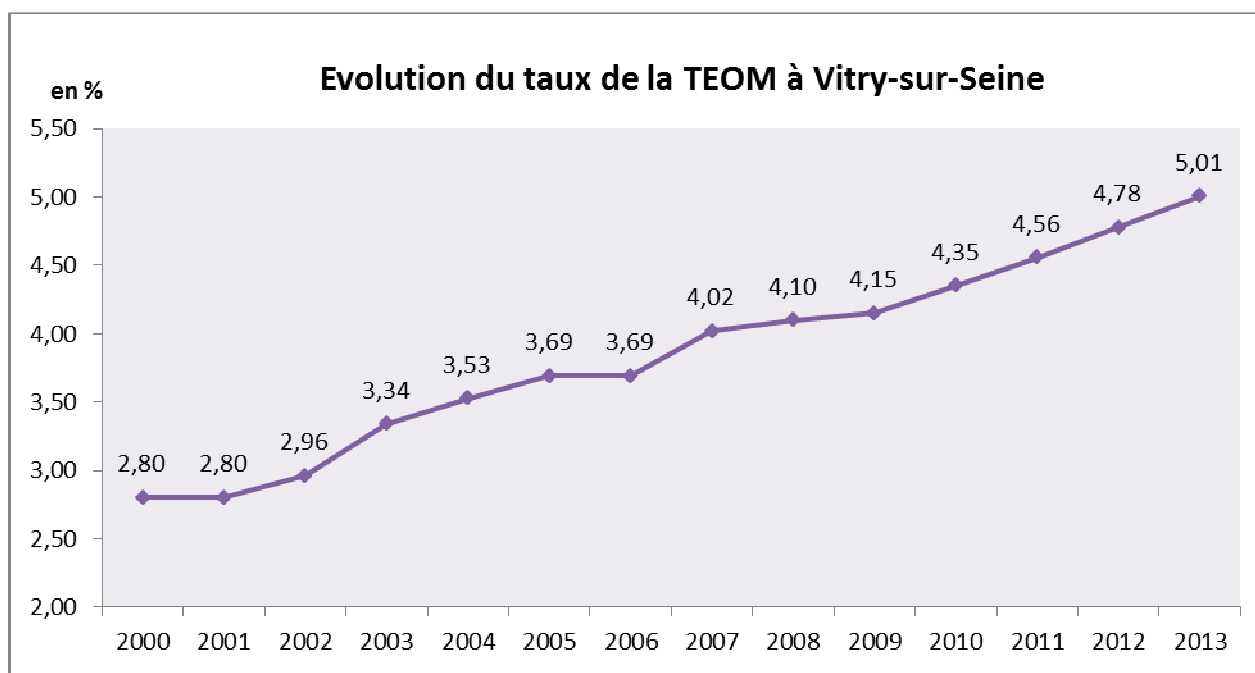


La TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct qui porte sur les immeubles assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est redevable par les propriétaires ou les usufruitiers qui la répercutent, le cas échéant, de plein droit, sur les locataires. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est décidé, annuellement, par délibération du Conseil municipal, les services des Impôts étant chargés de procéder au recouvrement des sommes correspondantes. 13 075 redevables (entreprises ou particuliers) paient la TEOM à Vitry-sur-Seine.

Dans le cadre du financement de l'ouvrage collecte pneumatique, le taux de la TEOM est augmenté de 5% par an entre 2009 et 2017. Le taux de la collectivité reste cependant dans les plus faibles du département et de la région.

Le taux de la TEOM, fixé par la collectivité, est de **5,01 %** en 2013 (4,78 % en 2012). Le produit perçu en 2013 atteint **5 543 510 euros**.



La redevance spéciale

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et l'élimination des déchets industriels banals (DIB). La perception de cette redevance est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 pour les communes qui ont opté pour la TEOM et qui collectent les déchets banals des activités, assimilables aux ordures ménagères. Depuis 1993, la Ville met à la disposition des commerçants, artisans et industriels le souhaitant, un service de collecte et de traitement des DIB, moyennant une redevance assise sur le volume des bacs mis à disposition, la densité des déchets produits et les fréquences de collecte.

Les bases de calcul de la redevance (prenant en compte le matériel, la collecte et le traitement) sont fixées chaque année par délibération du Conseil Municipal.

La redevance spéciale perçue en 2013, pour **147 contrats** de collecte, atteint **560 210 euros** (+ 2 % par rapport à 2012 et 2 contrats supplémentaires).

Le montant de la redevance annuelle est établi comme suit pour 2013

- ✓ Forfait fixe de 117,25 € (+ 1,73 € par rapport à 2012)
- ✓ Tarif pour une collecte hebdomadaire : 1,70 € par litre (- 0,02 € par rapport à 2012)
- ✓ Tarif pour une collecte deux fois par semaine : 3,37 € par litre (- 0,01 € par rapport à 2012)
- ✓ Tarif pour une collecte trois fois par semaine : 5,04 € par litre (même tarif qu'en 2012)
- ✓ Tarif pour une collecte quatre fois par semaine : 6,71 € par litre (+ 0,01 € par rapport à 2012)
- ✓ Tarif pour une collecte cinq fois par semaine : 8,38 € par litre (+ 0,02 € par rapport à 2012)
- ✓ Tarif pour une collecte six fois par semaine : 10,05 € par litre (+ 0,03 € par rapport à 2012)

Les subventions

Les reversements issus de la collecte des déchets électriques et électroniques, du tri des matériaux, de l'éloignement aux centres de tri, les subventions de communication sur la collecte sélective et les soutiens perçus pour le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) correspondent à 6,1 % du montant total des recettes (voir détails en annexe 1).

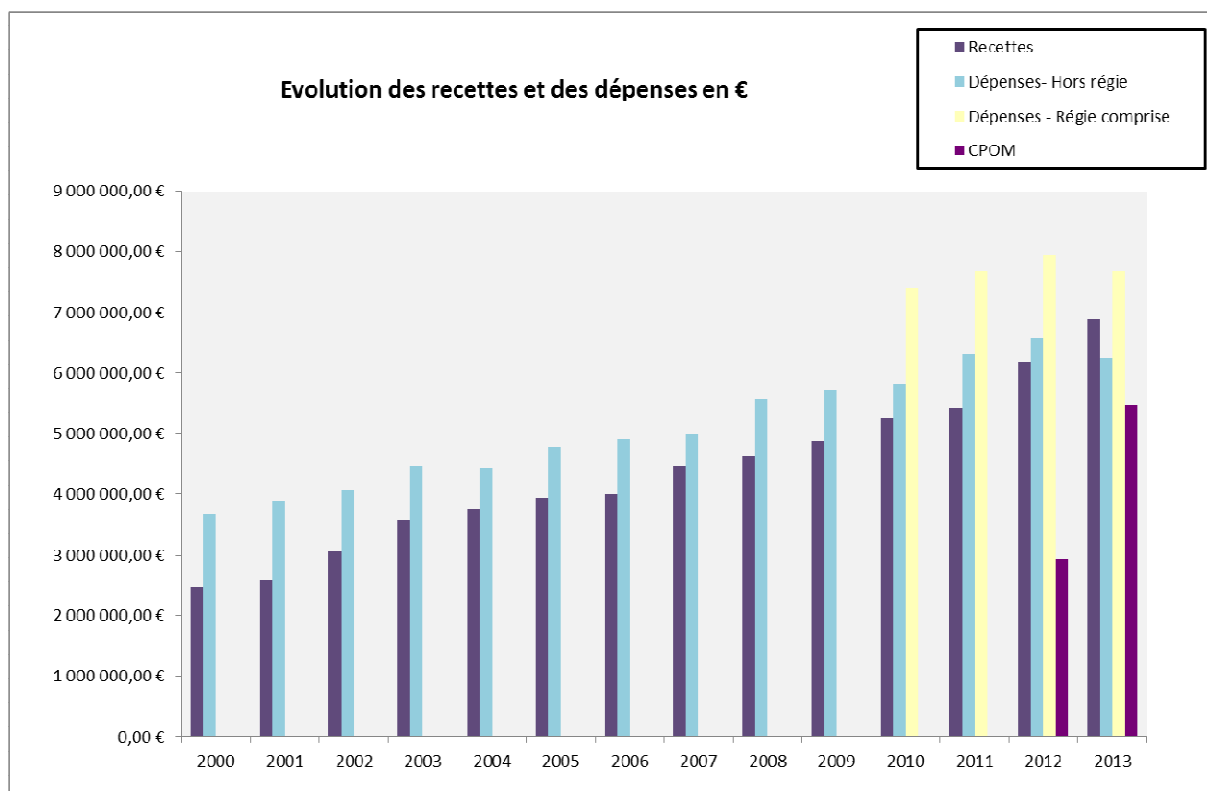
2.2.3.2- Recettes d'investissement

Les subventions touchées pour la mise en œuvre du projet de collecte pneumatique se montent à 353 600 € soit 5,1% du montant total des recettes.

2.2.4- Bilan 2013

Budget réalisé en 2013	Dépenses en € TTC	Variation 2012-2013	Recettes en € TTC	Variation 2012-2013
	13 162 138	+ 21,1 %	6 877 919	+ 11,4 %

Montant annuel des dépenses et des recettes du service de collecte et de traitement de la Ville de Vitry-sur-Seine en 2013



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement du service de collecte et de traitement de la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 (source : service Recettes et Entretien-Exploitation)

Cette forte progression des dépenses globales du service de gestion des déchets s'explique par l'intégration des coûts de travaux collecte pneumatique.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Principales actions réalisées en 2013 par la ville :

- Collecte pneumatique :
 - ✓ Démarrage des travaux de construction du terminal de collecte
 - ✓ Poursuite des travaux de pose du réseau et des points de collecte dans le secteur Balzac
 - ✓ Finalisation des études de conception (secteur 8 mai 1945 et ZAC Rouget de Lisle)
 - ✓ Réalisation d'une étude d'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte du verre dans les 4 secteurs desservis par la collecte pneumatique (Balzac, 8 mai 1945, ZAC Rouget de Lisle, Commune de Paris)
 - ✓ Exposition à la Maison des projets (7 décembre 2012 – 18 mai 2013)
 - ✓ Réalisation d'une étude de préféabilité pour le développement de la collecte pneumatique dans les deux ZAC du secteur OIN (ZAC Seine Gare Vitry et ZAC Gare Ardoines)
- Programme Local de Prévention des Déchets :
 - ✓ Poursuite des distributions de composteurs et lombricomposteurs pour l'habitat individuel :
 - o 1 séance de formation / distribution collective organisée
 - o 9 distributions en porte-à-porte
 - o 158 composteurs et lombricomposteurs distribués
 - ✓ Poursuite du développement du compostage collectif :
 - o Suivi des 2 résidences installées en 2012
 - o Recherche de nouveaux sites
 - ✓ Mise à disposition d'autocollants Stop-pub : 1 480 autocollants distribués
 - ✓ Suppression des gobelets jetables lors des manifestations communales (Fêtes du Lilas, jeux du Val de Marne, festival de l'Oh)
 - ✓ Développement de la collecte des textiles, linges de maison et chaussures en apport volontaire (contractualisation avec la société Ecotextile et installation de 49 bornes de collecte sur le domaine public)
 - ✓ Eco-exemplarité : mise en place d'un groupe de travail sur les achats responsables en partenariat avec le référent développement durable de la ville
- Poursuite des visites des ambassadeurs développement durable avec l'association PEVM (Partenariat Emploi Ville et Médiation) sur des sites SEMISE, OPH et LOGIREP (1 500 logements au total)
- Création de 5 points de collecte pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans l'habitat collectif (dans le cadre d'une réponse à un appel à projets lancé par Eco-Systèmes)
- Sensibilisation des Vitriots à la prévention et au tri des déchets via des visites en porte-à-porte par les animateurs déchets (cf. annexe 4) avec remise de documentations et sacs de pré-collecte (459 foyers sensibilisés entre septembre et décembre 2013)
- Visite des locaux déchets par les animateurs déchets avec, si nécessaire, remise en place de la signalétique relative aux consignes de tri
- Communication : refonte de la page déchets du site internet, mise en œuvre du plan de communication (articles dans Vitry Hebdo, Le Mensuel, affichage dans les

abribus...), stands de sensibilisation, mise à jour du mémo tri (diffusion via le Mensuel)...

- Relance du tri à l'hôtel de ville
- Réalisation d'une étude pour la mise en place du tri dans 2 écoles pilotes

Principaux projets de la ville pour l'année 2014 :

- Collecte pneumatique :
 - ✓ Fin des travaux de pose du réseau dans le secteur Balzac
 - ✓ Achèvement des travaux de construction du terminal de collecte
 - ✓ Démarrage des travaux de pose du réseau et des chambres de bornes dans le secteur 8 mai 1945
- Programme Local de Prévention des Déchets :
 - ✓ Poursuite des distributions de composteurs pour l'habitat individuel
 - ✓ Poursuite du développement du compostage collectif
 - ✓ Mise à disposition d'autocollants Stop-pub
 - ✓ Poursuite de l'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales et recherche de nouvelles modalités de mise en place de l'action
 - ✓ Poursuite de la collecte des textiles, linges de maison et chaussures en apport volontaire
 - ✓ Poursuite du groupe de travail sur les achats responsables
 - ✓ Réalisation d'un sondage auprès des Vitriots
 - ✓ Participation au projet d'annuaire du réemploi du Syctom
 - ✓ Stands de sensibilisation et communication
- Réalisation d'une pré-étude de faisabilité pour la création d'une déchèterie / ressourcerie
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte des déchets organiques ménagers et non ménagers sur le territoire (menée par le Syctom)
- Mise en œuvre des visites des ambassadeurs développement durable avec l'association PEVM (Partenariat Emploi Ville et Médiation) sur des sites OGIF, SEMISE, VALOPHIS HABITAT et OPH (objectif : 1 500 logements).
- Sensibilisation des Vitriots à la prévention et au tri des déchets via des visites en porte à porte et des stands de sensibilisation par les animateurs déchets de la ville.
- Visite des locaux déchets par les animateurs déchets avec, si nécessaire, remise en place de la signalétique relative aux consignes de tri
- Mise en place d'une nouvelle procédure pour les exonérations de TEOM
- Réunion du groupe de travail Ville – Bailleurs – Amicales de locataires avec la première étape d'élaboration de la charte de redéploiement des économies générées par la collecte pneumatique pour les bailleurs

- Tri dans les bâtiments communaux :
 - ✓ Suivi du tri à l'hôtel de ville
 - ✓ Mise en place du tri dans deux écoles pilotes (J. Verne et Montesquieu)
 - ✓ Réflexion pour étendre le projet à toutes les écoles élémentaires à partir de 2015
- Elaboration d'un plan de communication (articles dans Vitry Hebdo, Le Mensuel, affichage dans les abribus...)

Projets et perspectives du Syctom :

- Poursuivre les actions de prévention des déchets (information, sensibilisation, partenariats avec les associations et acteurs institutionnels, investissements dans de nouvelles installations) dans le cadre de son plan de prévention : Métropole Prévention Déchets 2010-2014.
- Améliorer la qualité des collectes sélectives :
 - ✓ mener des mesures de caractérisation des collectes à l'entrée des centres de tri de façon plus fréquente
 - ✓ examiner les voies d'amélioration possibles dans la mise en œuvre de procédés dans les centres de tri
 - ✓ poursuivre les actions de communication
- Poursuivre la modernisation des équipements :
 - ✓ Sont en projet : 1 unité de méthanisation à Romainville et une plate-forme fluviale à Bobigny, 1 centre de valorisation organique et énergétique en remplacement de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII, 1 centre de valorisation des boues issues de l'épuration des eaux usées et des biodéchets au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois et 2 centres de tri des collectes sélectives dans les 17ème et 12ème arrondissements de Paris.
- Limiter le recours au stockage
- Développer le transport des déchets par fer ou voie d'eau
- Privilégier la valorisation organique dans les projets d'investissement à Ivry-Paris XIII et en Seine-Saint-Denis. La mise en œuvre de procédés de méthanisation et de compostage permettra de produire de l'énergie et de rendre à la terre de la matière organique.

ANNEXE 1

Dépenses 2013

❖ *Collecte traditionnelle en bacs :*

	2013	2012	Variation	Commentaires
Collecte				
Ordures ménagères				
<i>Collecte prestataire</i>	940 370,41 €	932 184,26 €	0,88 %	
<i>Collecte régie</i>	1 011 242,70 €	978 010,12 €	3,40 %	Augmentation des frais de personnel, de fournitures, du recours au prestataire et des dépenses d'amortissement
Emballages et journaux-magazines				
<i>Collecte prestataire (porte-à-porte)</i>	187 327,81 €	185 010,34 €	1,25 %	
<i>Collecte régie (porte-à-porte)</i>	265 696,25 €	249 301,08 €	6,58 %	
<i>Vidage des colonnes journaux-magazines</i>	6 137,94 €	4 680,85 €	31,13 %	Augmentation des tonnages
Verre				
<i>Collecte prestataire (porte-à-porte)</i>	488 567,83 €	333 354,43 €	46,56 %	Collecte assurée désormais à 100% par le prestataire
<i>Collecte régie (porte-à-porte)</i>	0,00 €	74 790,32 €	- 100 %	
<i>Location/maintenance et vidage des colonnes à verre</i>	15 244,71 €	18 460,12 €	- 17,42 %	Baisse des tonnages
<i>Réception et transfert du verre (sur site du verrier)</i>	11 000,00 €	10 664,75 €	3,14 %	
Encombrants				
<i>Collecte prestataire</i>	125 800,00 €	271 514,12 €	- 53,67 %	
<i>Collecte régie</i>	148 223,96 €	62 325,27 €	137,82 %	Changement de répartition (67% régie, 33% entreprise)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)				
<i>Collecte des DEEE</i>	0,00 €	8 184,17 €	- 100 %	
Déchets verts				
<i>Collecte/traitement déchets verts des ménages</i>	187 938,67 €	175 309,07 €	7,20 %	

Déchets toxiques des ménages				
<i>Collecte/traitement des déchets toxiques des ménages</i>	103 900,00 €	105 213,52 €	- 1,25 %	
Sous-total collecte par prestataire	2 066 287,37 €	2 044 575,63 €	1,06 %	
Sous-total collecte en régie	1 425 162,91 €	1 364 426,79 €	4,45 %	
Sous-total collecte	3 491 450,28 €	3 409 002,42 €	2,42 %	
Pré collecte				
Acquisition bacs ordures ménagères	92 098,62 €	105 071,91 €	- 12,35 %	
Acquisition bacs collecte sélective	35 897,54 €	38 753,84 €	- 7,37 %	
Maintenance bacs ordures ménagères et suivi informatique	123 400,00 €	96 382,99 €	28,03 %	
Maintenance bacs collecte sélective	74 300,00 €	64 255,33 €	15,63 %	
Acquisition sacs déchets verts	7 422,62 €	2 400,80 €	209,17 %	
Sous-total pré-collecte	333 118,78 €	306 864,87 €	8,56 %	
Autres frais d'exercice de la compétence				
Etudes	0,00 €	25 594,40 €	- 100,00 %	
Communication	23 204,46 €	5 090,18 €	355,87 %	Augmentation liée à l'intégration des coûts des fiches pratiques, à l'achat de scotch et de dévidoirs pour les refus de tri et à la relance du tri à l'hôtel de ville
Prévention	119 946,24	115 298,00 €	4,03 %	
Frais de personnel et véhicules de service	522 825,19 €	486 410,74 €	7,49 %	
Sous-total autres frais	665 975,89 €	632 393,32 €	5,31 %	
Total collecte traditionnelle	4 490 544,95 €	4 348 260,61 €	3,27 %	

❖ Collecte pneumatique :

	2013	2012	Variation
Etudes	15 418,05 €	436 837,70 €	- 96,47 %
Communication	0,00 €	112 380,28 €	- 100,00 %
Réseau	3 299 894,54 €	2 378 390,87 €	38,74 %
Bornes	156 745,88 €	0,00 €	/
Terminal	2 010 882,26 €	0,00 €	/
Total collecte pneumatique	5 482 940,73 €	2 927 608,85 €	87,28 %

❖ Traitement :

	2013	2012	Variation
Redevance Syctom	540 536,70 €	617 760,03 €	- 12,50 %
Traitement Syctom	2 648 116,00 €	2 974 125,11 €	- 10,96 %
Total traitement	3 188 652,70 €	3 591 885,14 €	- 11,23 %

❖ Récapitulatif 2013 :

	2013	2012	Variation
<i>Collecte traditionnelle en bacs</i>	4 490 544,95 €	4 348 260,61 €	3,27 %
<i>Collecte pneumatique</i>	5 482 940,73 €	2 927 608,85 €	87,28 %
<i>Traitement</i>	3 188 652,70 €	3 591 885,14 €	- 11,23 %
TOTAL DEPENSES	13 162 138,38 €	10 867 754,58 €	21,11%

Recettes 2013

❖ Recettes de fonctionnement :

	2013	2012	Variation
Contribution des usagers			
TEOM	5 543 510,00 €	5 199 150,00 €	6,62 %
Redevance spéciale (DIB)	560 209,61 €	549 132,54 €	2,02 %
Sous-total contribution des usagers	6 103 719,61 €	5 748 282,54 €	6,18 %
Soutien aux collectes sélectives et communication associée			
Soutien collectes sélectives (SYCTOM)	248 353,00 €	256 445,00 €	- 3,16 %
Soutiens verre trié (Eco-Emballages)	5 966,00 €	5 853,00 €	1,93 %
Recettes verre (St Gobain)	20 291,00 €	21 315,00 €	- 4,80 %
Soutien collecte D3E (Eco-Systèmes)	2 514,62 €	445,27 €	464,74 %
Subventions pour communication (Eco-Emballages)	5 016,00 €	4 836,00 €	3,72 %
Soutiens Amb tri (versement Eco-Emb)	14 412,00 €	13 893,00 €	3,74 %
Soutien suppl SYCTOM Amb tri	8 800,00 €	8 545,00 €	2,98 %
Soutien suppl SYCTOM à la perf recyc verre	0,00 €	0,00 €	/
Aide suppl SYCTOM à la qualité des CS	9 681,00 €	10 879,00 €	- 11,01 %
Eloignement centre de tri pour les encombrants	4 336,86 €	/	/
Sous-total collectes sélectives	319 370,48 €	322 211,27 €	-0,88 %
Soutien au Programme Local de Prévention des Déchets et communication associée			
Revente composteurs individuels	1 580,00 €	3 230,00 €	- 51,08 %
Soutien ADEME PLPD	99 649,00 €	101 724,00 €	- 2,04 %
Soutien SYCTOM SERD	0,00 €	1 040,00 €	- 100 %
Sous-total PLPD	101 229,00 €	105 994,00 €	- 4,50 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 524 319,09 €	6 176 487,81 €	5,63 %

❖ Recettes d'investissement :

	2013	2012	Variation
Subvention CPOM	353 600,00 €	/	/
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	353 600,00 €	/	/

❖ Récapitulatif 2013 :

	2013	2012	Variation
<i>Fonctionnement</i>	6 524 319,09 €	6 176 487,81 €	5,63 %
<i>Investissement</i>	353 600,00 €	/	/
TOTAL RECETTES	6 877 919,09 €	6 176 487,81 €	11,36 %

*Définitions :

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

CS : collecte sélective

DIB : déchets industriels banals (déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères)

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

ANNEXE 2

Bilan communication 2013 (hors collecte pneumatique)

Cibles	Nature des outils	Actions menées
Tout Public	Presse Communale	Articles divers sur les déchets dans différents supports de la presse municipale : Vitry Le Mensuel, L'Hebdo, Internet, Intranet, Journaux Electroniques d'Information, Journal Interne Contacts
Tout Public	Presse Communale	Fiches Pratiques sur diverses thématiques déchets dans Vitry Hebdo à raison d'une fiche pratique par mois (13 fiches pratiques diffusées)
Tout public	Campagne d'affichage	Supports Abribus : campagne de communication « Pas de sacs-poubelle dans les bacs jaunes » et « Que du Verre dans les bacs verts »
Tout Public	Page Web	Refonte de la page déchets du site internet ville et intégration du volet prévention
Tout Public	Aide-mémoire	Conception et impression d'un nouveau Mémo-tri. Diffusion via Vitry Le Mensuel de novembre 2013 (37 000 exemplaires)
Tout Public	Stop Pub	Conception et Impression du Stop Pub (37 000 exemplaires)
Tout public	Campagne d'affichage	Panneaux thématiques sur les bennes de collecte entre janvier et décembre (Thèmes : Tri des Emballages, D3E, Encombrants, Dépôts Sauvages, Déchets Toxiques)
Habitants Habitat Collectif	Sac de pré-collecte, stop pub, aide-mémoire	Sensibilisation sur la Prévention et le Tri des déchets : 1500 logements ciblés dans le cadre d'un marché public avec l'association PEVM. Visite à domicile d'un Ambassadeur Développement Durable. Remise d'un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri. Proposition d'un stop pub. Remise d'un livret « Les Bons Gestes » sur le tri des déchets.
Habitants Habitat Collectif	Dépliants thématiques déchets, mémo tri, stop pub, sac de pré-collecte, affiches locaux propreté, autocollants bacs de tri	Sensibilisation sur les consignes de tri en porte à porte dans les habitats collectifs ciblés géographiquement par rapport à des circuits de collecte : 459 logements. Visite à domicile de deux animateurs déchets : remise de dépliants thématiques, mémo-tri, sac de pré-

		collecte rappelant les consignes de tri, proposition d'un stop pub. Apposition affiches locaux propreté et autocollants consignes de tri sur les bacs de collecte.
Agents de la Régie Municipale de collecte	Formation/Sensibilisation	Formation et Sensibilisation au Tri des déchets des agents de la régie municipale de collecte avec remise de supports de communication. Mise en place d'un protocole de contrôle de la qualité des bacs de tri.
Tout Public	Aménagement d'un espace sensibilisation	Exposition / Débat à la Maison des Projets de décembre 2012 à mai 2013 sur la Collecte Pneumatique rappelant les consignes de tri. Divers Ateliers pédagogiques et ludiques sur le tri et la réduction des déchets animés par l'association PIK PIK Environnement. Intervention théâtrale de la Compagnie Château de Fable. Projet Intergénérationnel sur le tri et la prévention des déchets animé par l'association PIK PIK Environnement : travail en synergie avec 2 foyers de personnes âgées « Lucien Français » et « Henri Barbusse » ainsi que des enfants issus de 2 centres socio-culturels « Centre Social Balzac » et « Les Portes du Midi ». Projet pédagogique sur le tri avec un groupe de 12 enfants issus des centres de loisirs. Visite du Centre de tri du SYCTOM à Ivry-sur- Seine. Distribution des supports de communication : mémo tri, remise de dépliants thématiques, sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri, proposition d'un stop pub.
Tout public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention des déchets lors de la manifestation Vitry-sur- Sciences le 18 mai : sensibilisation au compostage domestique
Tout public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le tri et la prévention des déchets lors de la Fête du Lilas le 2 juin, animé par l'association PIK PIK Environnement
Tout public	Stand d'information / d'animation	Tenue d'un stand sur le tri et la collecte pneumatique des déchets lors de la Fête de l'Environnement du Centre Socio-Culturel "Les portes du Midi" le 05 juin avec distribution de supports de communication

		(mémo tri, dépliants thématiques déchets, stop pub...)
Tout public	Evènementiels	Participation à la Tournée des DEEEglinguées : tenue d'un stand au Marché du Centre-ville la matinée du 5 juin
Tout public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention des déchets lors de la Fête des Moissons le 25 août : sensibilisation au compostage domestique
Tout Public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention des déchets dans le cadre des « Rendez-vous des Mains Vertes » les 5 et 6 octobre : sensibilisation au compostage domestique
Tout public	Stand d'information/ d'animation	Tenue d'un stand sur le tri et la prévention des déchets lors de l'accueil des nouveaux arrivants vitriots le 8 novembre. Distribution de supports de communication (mémo tri, dépliants thématiques déchets, stop pub...)
Salariés d'entreprise	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention des déchets au Restaurant d'Entreprise Métro dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets une demi-journée le 19 novembre : sensibilisation autour du gaspillage alimentaire
Agents Communaux adhérents au Self Municipal	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention des déchets au self municipal dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets une demi-journée le 21 novembre
Tout Public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le Tri des Déchets Toxiques (piles et ampoules) au magasin Leroy Merlin dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets le 23 novembre
Tout Public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le Tri des Déchets Toxiques (piles et ampoules) aux Marchés du Centre et 8 Mai 1945 dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : deux demi-journées les 20 et 24 novembre
Bailleurs – gardiens	Evènementiels	Portes ouvertes sur un site de compostage collectif dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

ANNEXE 3

Bilan des actions menées par les ambassadeurs développement durable sur la période mai 2013 – janvier 2014 :

1. Contexte

Cette démarche vise à sensibiliser les locataires du parc social aux éco gestes sur les thèmes suivants :

- ✓ Consommation d'eau
- ✓ Economie d'énergie
- ✓ Prévention et tri des déchets

Des interventions sont prévues au domicile de chaque locataire, d'une durée d'environ 30 minutes.

Lors de cet échange, un dépliant rappelant ces éco gestes est remis au locataire ainsi qu'un sac de pré-collecte, un ou deux mousseurs réducteurs de débit (un pour la cuisine et un pour la salle de bain) et une ampoule basse consommation d'énergie.

Ces interventions sont réalisées par l'association PEVM (Partenariat, Emploi, Ville et Médiation) dans le cadre d'un marché public signé avec la ville.

Les interventions sont préparées en partenariat avec les bailleurs de la ville qui financent les mousseurs réducteurs de débit et les ampoules basse consommation d'énergie.

2. Résultats et analyse par site

2.1. LOGIREP

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>LOGIREP</u>		
		Période d'intervention du 02/05/2013 au 05/07/2013		
Petite Saussaie : 1/9 allée des Cèdres, 2/10 allée des Erables, 15/19 rue de la Petite Saussaie				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré tri distribués	Taux de pénétration
231	174	57	174	75 %

2.2. OPHLM

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>OPHLM</u>		
		Période d'intervention du 08/07/13 au 15/11/13		
Bellevue et Commune de Paris				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré tri distribués	Taux de pénétration
457	220	237	220	48 %

2.3. La Semise

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>LA SEMISE</u>		
		Période d'intervention : novembre 2013 à janvier 2014		
Petite Faucille : 13/15 avenue Maximilien Robespierre Robespierre : 21 avenue Maximilien Robespierre				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré-tri distribués	Taux de pénétration
396	333	63	333	84 %

3. Bilan :

Sur cette troisième année de mise en œuvre de l'action des ambassadeurs développement durable, 1084 logements étaient visés et 727 ont été sensibilisés soit 67,1% des foyers.

ANNEXE 4

Bilan des actions menées par les animateurs déchets sur la période avril 2013 – décembre 2013 :

Missions	2013
Porte-à-porte (sensibilisation au tri)	24 jours d'intervention 459 médiations
Suivis de collecte (contrôles qualité des collectes sélectives)	0 jour d'intervention
Visites locaux déchets (locaux D3E compris)	15 jours d'intervention
Animations	14 jours d'intervention
Accueil téléphonique	32 appels par mois en moyenne
Suivi du tri dans les bâtiments communaux	14 jours d'intervention
CPOM : information travaux	9 jours d'intervention
Contrôles qualité des collectes de verre	1 campagne de suivi (15 jours d'intervention)
Distribution de composteurs (porte-à-porte ou distributions collectives)	10 jours d'intervention
Formations individuelles au compostage	9 interventions
Suivi des sites de compostage collectif	1 jour d'intervention
	308 heures de travail de terrain

RÉALISATION DU RAPPORT ANNUEL

Elue en charge du secteur propreté et collecte des déchets ménagers :

Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, adjointe au Maire

Rédaction du rapport:

Service Environnement / Secteur Déchets, Ville de Vitry-sur-Seine

Sources utilisées :

- Rapport d'activité 2013 du SYCTOM
- Données fournies par les services Exploitation-Entretien et Comptabilité de la Direction Voirie - Environnement
- Données fournies par la Direction des Services Financiers de la Ville



2010



Le Label **QualiTri** a été attribué par l'ADEME et ECO-EMBALLAGES à :

COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

Pour la qualité de son service public de collecte visant à satisfaire les usagers, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Philippe Van de Maele,
Président de l'ADEME

Eric Brac de La Perrière,
Directeur Général d'ECO-EMBALLAGES

